



La peur de « passer pour des Sauvages » Fear to pass for a savage

Denys Delâge

Numéro 65, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007771ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007771ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Delâge, D. (2011). La peur de « passer pour des Sauvages ». *Les Cahiers des dix*, (65), 1–45. <https://doi.org/10.7202/1007771ar>

Résumé de l'article

La colonisation française en Amérique du Nord s'est caractérisée par un modèle métis de relations avec les Autochtones dont les cultures ont inspiré la critique sociale de l'occident. Après la Conquête et la cession de 1763, les francophones ont refoulé la part amérindienne en eux afin de réclamer des droits identitaires à titre de civilisés. Outre une longue histoire commune et une profonde inter influence, ils partageaient également avec les Autochtones, un statut analogue de « nation-enfant » et conquise. Placés dans la position ambiguë de colonisateurs colonisés, ils se sont définis dans le seul héritage de la France en justifiant leur proximité avec les Amérindiens par leur mission civilisatrice. Le Canada français serait géographiquement d'Amérique, mais non pas culturellement parce que, selon ses élites, sans créolité. La peur de passer pour des Sauvages serait constitutive de la honte de soi.

La peur de « passer pour des Sauvages »

PAR DENYS DELÂGE*

Nous nous intéressons ici aux influences amérindiennes sur les colons, non pas à la marge des espaces coloniaux, mais au cœur de ceux-ci. Tant dans les rapports sociaux que dans la culture et l'identité, ces influences indiennes ont contribué à la créolisation des colons et à l'émergence d'une identité canadienne dès l'époque de la Nouvelle-France. Les administrateurs coloniaux français et les observateurs de passage ont maintes fois observé sur un mode souvent exagéré et stigmatisant, mais néanmoins fondé, le lien entre indianisation et créolisation. Il en fut de même à partir du régime anglais (1760), mais la part indigène en soi devint alors non seulement source d'opprobre, mais également de honte de soi.

La Nouvelle-France n'est pas née en rupture avec sa société métropolitaine d'origine, contrairement aux premières colonies des dissidents religieux de la Nouvelle-Angleterre portés par l'utopie d'une Jérusalem nouvelle et par le projet républicain d'une société fondée sur le contrat social de ses citoyens. Contrairement, également, aux premiers colons de la Nouvelle-Néerlande issus d'une république fondée sur la tolérance religieuse au sortir d'une guerre d'indépendance contre l'empire espagnol, la Nouvelle-France des rives du Saint-Laurent a reproduit une société d'ancien régime monarchique et catholique qui excluait, en

* Je remercie Gilles Havard pour ses précieux commentaires. Cet article constitue une version remaniée et allongée d'une communication, à paraître, au Colloque international : « L'indianisation aux confins des Amériques (XVI^e-XIX^e siècle). Captifs, renégats et « coureurs de bois ». Escuela de Estudios Hispano-Americanos, CSIC, Séville, Espagne.

principe, protestants et juifs et qui, bien plus que ses rivales, s'est investie dans la conversion des « païens ». Pour de multiples raisons, la Nouvelle-France n'est cependant pas pour autant devenue une réplique de sa métropole. Et qui plus est, cette nouvelle société coloniale fut fondée dans un pays déjà habité, celui des Premières Nations dont la présence exerça une influence marquante bien que souvent difficile à cerner et à mesurer.

Nous proposons qu'à la fois pour des facteurs structurels et conjoncturels, l'influence amérindienne sur la société coloniale française fut plus grande que dans les colonies anglaises et néerlandaise des rives de l'Atlantique. Cette observation ne constitue pas une nouveauté si l'on se remémore le grand historien étatsunien Francis Parkman selon qui la civilisation espagnole aurait écrasé l'Indien, l'anglaise l'aurait méprisé, tandis que la française l'aurait adopté et chéri¹. Sans négliger la dimension fondamentale de conquête impériale de la colonisation française et rejetant toute référence au « génie colonial », nous suggérons de qualifier de « métis » le rapport colonial en Nouvelle-France. Nous voulons dire que le processus de conquête du continent s'y est réalisé dans la proximité des Autochtones, selon des modalités distinctes de celles des colonies rivales voisines et selon des modalités radicalement différentes des entreprises coloniales françaises esclavagistes du Sud (basse Louisiane et Antilles). Enfin, si le modèle colonial des Français de Québec se distingue clairement de celui des Anglais de Boston ou de Jamestown, il comporte en revanche de nombreuses similarités avec celui des Anglais de la Baie d'Hudson avec lequel il partage une même dépendance à l'égard des Amérindiens producteurs de ces pelleteries au cœur de l'activité économique.

Voyons quels furent les facteurs favorables à une proximité plus grande des colons franco-canadiens et des Amérindiens et à un processus d'amérindianisation – on disait à l'époque d'ensauvagement – des colons.

Facteurs de proximité

La proximité plus grande des colons français et des Amérindiens relève de facteurs structurels et conjoncturels. Retenons d'abord le caractère plus archaïque de la société française par rapport à ses rivales anglaise et néerlandaise dans le processus de transition vers la modernité. Le pouvoir monarchique y intègre toutes sortes d'ethnies, de nations, de castes contrairement à l'expérience démocratique émergente fondée sur le contrat social qui postule l'homogénéité sociale. Le catholicisme est, à l'époque, davantage missionnaire que le protestantisme, la

1. FRANCIS PARKMAN, *The Jesuits in North America in the Seventeenth Century*, Toronto, 1899, vol. 1, p. 131. Notre traduction.

propriété seigneuriale et son principe de superposition de droits sur le sol moins exclusive que la propriété privée, l'éthos aristocratique et sa valorisation de la bravoure guerrière, de la chasse et de l'apparat plus apparenté aux cultures amérindiennes que l'austère éthos bourgeois tourné vers l'accumulation. S'ajoutent la faible immigration française, son haut taux de masculinité favorable à des unions maritales avec des femmes indigènes, la dépendance à l'égard des pourvoyeurs amérindiens dans la traite des pelleteries, fondement économique de la colonie et, bien sûr, la nécessité des alliances avec les Premières Nations pour contrer l'avance des colonies rivales².

Trois sous-ensembles

Le missionnaire jésuite Louis Nicolas qui a vécu une décennie avec les Amérindiens et les a suivis dans leurs périples afin d'acquérir leurs connaissances des plantes et des animaux pour écrire son *Histoire naturelle des Indes Occidentales*, écrivait vers 1685 :

J'ai pris assez souvent un grand plaisir de voir, et d'entendre les nouveaux venus de France qui protestaient qu'il leur serait impossible de mener et de vivre à la manière des Sauvages et qu'ils avaient une grande répugnance de voir seulement leur saleté à manger : mais enfin, dans l'occasion ils s'y sont faits par pure nécessité comme les autres vieux habitants et inséparables compagnons des Indiens³.

Habitants et Amérindiens furent-ils d'inséparables compagnons ? Oui certainement, bien qu'à des degrés divers. L'interaction la plus étroite eut lieu dans les établissements amérindiens, là où des coureurs de bois se mariaient avec des Amérindiennes. Selon les lieux et les circonstances, ces mariages conduisirent soit à l'assimilation complète dans les sociétés amérindiennes⁴, soit à la création des communautés métisses elles-mêmes culturellement très proches des Amérin-

-
2. DENYS DELÂGE, « Modèles coloniaux, métaphores familiales et changements de régime en Amérique du Nord aux XVII^e et XIX^e siècles », *Les Cahiers des Dix*, n° 60 (2007), p. 19-78. Voir aussi : <http://www.celat.ulaval.ca/histoire.memoire/b2006/Delage.pdf>
 3. LOUIS NICOLAS (attribué à) (circa 1685), *Histoire naturelle des Indes*, Manuscrit, Paris, Bibliothèque Nationale, fond français 24, f°100, p. 255.
 4. F.-X. DE CHARLEVOIX, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale 1744*, Paris, Nyon Fils Librairie, Réimpression Ottawa, Éditions Élysée, 1976, vol. 1, p. 532 ; vol. 3, p. 89 ; NICOLAS PERROT, *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religions des Sauvages de l'Amérique septentrionale*, éd. établie par R.-P.-J. Tailhan, Montréal, Éditions Élysée, 1973, p. 130-131.

diens⁵. L'inter influence culturelle fut également très prononcée dans les centres de peuplement français situés à proximité d'importantes communautés amérindiennes, telle la colonie du baron de Saint-Castin chez les Abénaquis du nord du Maine, où celle des Canadiens partis de Montréal au début du XVIII^e siècle pour aller cultiver les terres de Détroit ou de Cahokia sur les rives du Mississipi.

Un troisième groupe se distingue, celui des colons installés dans l'espace seigneurial de la vallée du Saint-Laurent. Si l'interaction avec les Amérindiens y fut moins intense, elle n'en fut pas pour autant négligeable, bien au contraire. Aux Amérindiens déjà établis dans la colonie depuis des temps immémoriaux, vinrent s'ajouter au cours du XVII^e siècle, d'autres nations dont les migrations étaient reliées aux guerres de fourrures ou aux guerres coloniales. Les autorités favorisèrent l'implantation de ces populations à proximité de la zone coloniale pour resserrer les liens de l'alliance et pour des mobiles stratégiques, les villages d'Amérindiens domiciliés à proximité des colons devant servir de tampons en cas d'attaques anglo-iroquoises. Tandis que les Hurons devaient aider à protéger Québec, les Abénaquis pouvaient prévenir les invasions par les rivière Chaudière, Saint-François et Richelieu. Quant aux Iroquois chrétiens, ils étaient « la sureté »⁶ de Montréal en cas d'attaques par le Richelieu, le Saint-Laurent, ou l'Outaouais. À la fin du XVII^e siècle, la population iroquoise des deux « réductions » à proximité de Montréal équivalait à peu près à celle des colons franco-canadiens de la « ville » de Montréal, soit environ 1 500 habitants⁷. Toutefois, à la fin du régime français, le poids relatif des Amérindiens « domiciliés » parmi les colons avait baissé, les 5 185 « domiciliés » représentant alors entre 8 % et 10 % de l'ensemble de la population. La présence de ces villages amérindiens à proximité des zones de peuplement français a favorisé les occasions de rencontre : outre la traite des pelleteries dans laquelle ils furent trappeurs, commerçants ou voyageurs, les Amérindiens travaillèrent aussi comme ouvriers agricoles sur l'île de Montréal⁸. Des Iroquois domiciliés vendaient des canots, du gibier, de même que le surplus de leurs récoltes : « blé d'Inde [maïs], fèves d'haricot, citrouilles, melons et soleils »,

5. MARCEL GIRAUD, *Le Métis canadien, son rôle dans l'histoire des provinces de l'Ouest*, Paris, Institut d'éthologie, 1984, p. 379-383, 405-419.

6. F.-X. DE CHARLEVOIX, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*...v. 3, p. 144 ; CLAUDE-CHARLES LE ROY BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Paris, J. L. Nion et F. Didot, 1722, v. 1, p. 25 ; EDMUND B. O'CALLAGHAN, [éd.], *Documents Relative to the Colonial History of the State New York*, [NYCD], 1853-1887, Albany, A. Weed, v. 12, p. 172.

7. BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique*, op. cit., v. 1, p. 360.

8. BANC, C11A, 75, f^o 144 ; PEHR KALM, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, JACQUES ROUSSEAU et GUY BÉTHUNE, [éds. et trad.], Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, Fo 879.

également « quantité de sucre d'érable et d'herbe médicinale de capillaire » (*adiantum pedatum*)⁹. Enfin, les nombreuses opérations militaires offensives et défensives conjointes des colons et des « domiciliés » furent source d'interaction prolongée. Ce sont ces derniers qui apprirent « aux soldats et habitants de Canada à faire la guerre » comme les Amérindiens ennemis la faisaient aux Français, c'est-à-dire sur le mode de la guérilla¹⁰. La proximité a favorisé le métissage, mais celui-ci s'est pratiqué le plus souvent à sens unique : tandis que les unions bi-ethniques constituaient de rares exceptions dans les paroisses canadiennes, elles furent plus fréquentes dans les « réductions », quelques Canadiens et Canadiennes s'y établissant avec leur conjoint amérindien¹¹. Le métissage par mariage s'est doublé de celui, plus important, de l'adoption de prisonniers ou encore d'enfants, les mères célibataires canadiennes les confiant à des familles amérindiennes.

La présence amérindienne dans la colonie n'était pas que locale, les Amérindiens d'Acadie et de l'amont du fleuve, c'est à dire des Pays d'en Haut y venaient régulièrement en délégations diplomatiques ou en partis de guerre pour porter assistance à la colonie. Inversement, les colons étaient très nombreux à se rendre en pays amérindiens à des fins de commerce, de guerre et d'alliances maritales. Entre 1667 et 1681, on trouvait parmi les colons 6 à 7 hommes à marier pour une femme¹². Au XVIII^e siècle et davantage auparavant, environ 10 % des hommes de la colonie étaient engagés dans la traite des pelleteries en pays amérindiens. Cela représente certainement plus du quart des jeunes hommes qui dans la région de Montréal et de Trois Rivières prenaient la direction des Grands Lacs et celle du golfe pour ceux de la région de Québec.

-
9. BANC, C11A, 33, f° 220r ; GALINÉE DE BREHANT DE DOLLIER DE CASSON, « Ce qui s'est passé de plus remarquable dans le voyage de MM. Dollier et Galinée (1669-1670) », dans JAMES H. COYNE [éd.], *Exploration of the Great Lakes 1669-1670*, Ontario Historical Society Papers and Records, vol. IV, Part 1, Toronto, 1903, p. 8-10 ; MARIE VICTORIN, *Flore laurentienne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1995, p. 124.
 10. BANC, C11A, 125, « Force des Iroquois », F.-X. DE CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle-France*, 1744, v. 2, p. 253 ; Gordon DAY, « Les problèmes des identités tribales. Les Abénaquis de Saint-François (Odanak) », *Recherches amérindiennes au Québec*, 8, 2, (1983), p. 104-105.
 11. BANC, C11A, 38, fo, 210-211, LOUIS FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*. Montréal, Élysée, 1974, p. 107 ; BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique*, 1722, v. 4, p. 180.
 12. HUBERT CHARBONNEAU ET AL., *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, (coll. Travaux et documents), Cahier 118, Montréal et Paris, Presses de l'Université de Montréal et Presses Universitaires de France, Institut national d'études démographiques, 1987, p. 58.

La part d'« ensauvagement » des colons des rives du Saint-Laurent

L'interaction entre autochtones et Canadiens a été intense et les emprunts culturels multiformes. Cela est manifeste, pour ces derniers, dans l'adaptation à l'hiver des miliciens canadiens équipés de chiens et de toboggans pour des expéditions de petites guerres de deux ou trois mois, dans l'habileté à manier l'aviron et le canot, dans l'emprunt de vêtements, de techniques de survie. Cela s'observe également à l'utilisation généralisée du tabac et de la pipe, de même qu'à la culture des haricots, des courges et du blé d'Inde et à la cueillette des plantes médicinales connues des Amérindiens. En effet, les Canadiens n'ont pas été longs à apprendre le manœuvrement du canot d'écorce ; leur agilité et leur adresse à naviguer sur les lacs et les rivières, à se faufiler au travers de rapides en vinrent bientôt à équivaloir celle des Amérindiens leurs maîtres¹³. Ils s'exercent « dès la bavette » au dire du père Charlevoix¹⁴. C'est ainsi que trois Canadiens firent seuls, sans Amérindiens, le voyage en canot de la Baie d'Hudson à Québec en 1693¹⁵. Pour cela il ne suffisait pas de naviguer à l'amérindienne, il fallait savoir réparer ces canots de plaques d'écorce de rechange, de racines et de résine pour imperméabiliser. Au plan symbolique, l'on s'est représenté que c'étaient les « Sauvages » qui amenaient les enfants¹⁶.

L'influence fut en réalité bien plus profonde que la très longue liste des emprunts à la culture matérielle. La seule juxtaposition de sociétés si différentes, autochtones et occidentales, fut source de relativisme et conduisit à transformer le regard sur soi et sur les autres. Tout étant différent chez l'Autre, le caractère apparemment naturel et éternel de sa propre société ne pouvait qu'être traversé par l'émergence du doute. Cela d'autant plus que l'interdépendance entre les partenaires d'alliance favorisant le dialogue, les rapports sociaux ne pouvaient pas reposer sur le mépris radical et des rejets absolus. Ce contexte fut propice à la distance par rapport à soi. Cela était fatalement déstabilisateur et ne pouvait que conduire à une remise en question de l'ordre naturel des choses, à sortir, ne serait-ce qu'un peu de l'éthos du destin. Effectivement, critiques et remises en question mirent tout en cause depuis les rapports familiaux, la manière d'élever les enfants,

13. F.-X. DE CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, p. 173.

14. *Ibid.*, vol. 3, p. 193.

15. *Ibid.*, vol. 2, *ibid.*, p. 134 ; vol. 3, *ibid.*, 172-173 ; IVANHOÉ CARON, [éd.], *Journal de l'expédition du chevalier de Troyes en 1686*, Beauceville, L'Éclaireur, 1918, p. 51.

16. Pour une étude détaillée des influences des amérindiennes, voir : DENYS DELÂGE « L'influence des Amérindiens sur les Canadiens et les Français au temps de la Nouvelle-France », dans : http://classiques.uqac.ca/contemporains/delage_denys/delage_denys.html

les hiérarchies sociales, les « artifices » de la distinction jusqu'au pouvoir politique alors qu'émergea la possibilité de penser l'alternative républicaine.

Encore répandue au début du XVII^e siècle, l'idée qu'en Amérique, tout était retard, barbarie et règne infernal, ne résista pas à l'expérience vécue. Les missionnaires qui apprirent l'une ou l'autre des langues iroquoiennes ou algonquiennes s'enthousiasmèrent pour celles-ci, et à bien des égards pour les cultures. Bientôt on admit le caractère relatif de tous les traits d'une culture. Voyons dès 1658, ce superbe chapitre des *Relations des Jésuites* intitulé : « De la diversité des actions et des façons de faire des Français ou des Européens et des Sauvages¹⁷ ». L'auteur le père Le Jeune commence par expliquer que rien dans la nature n'est pour les sens beau ou laid, bon ou méchant en soi et que nos sens ne sont qu'une matière première que notre naissance et nos habitudes conditionnent pour aimer ou détester. Il conclut ainsi :

Le monde est plein de variété et d'inconstance, on n'y trouve jamais de fermeté solide. Si quelqu'un était monté sur une tour assez haute, d'où il put voir à son aise toutes les nations de la terre, il serait bien empêché de dire ceux qui ont tort ou ceux qui ont raison, ceux qui sont fous, ou ceux qui sont sages dans des variétés et dans des bigarrures si étranges. En vérité, il n'y a que Dieu seul de constant ; lui seul est immuable, lui seul est invariable, c'est là où il se faut attacher, pour éviter le changement et l'inconstance¹⁸.

À la même époque, le coureur des bois Radisson dont la vie s'est déroulée chez les Français, les Néerlandais, les Anglais, les Iroquois, les Algonquiens des Grands Lacs et de la Baie James, parmi les protestants et les catholiques, enfin, chez les métropolitains et les coloniaux, les chasseurs cueilleurs et les agriculteurs, les marchands et les aristocrates, saura-t-il instrumenter, selon les circonstances, la grande variabilité des codes et des valeurs de ses hôtes à des fins mercantiles et de réussite personnelle. Également, à la fin du XVII^e siècle, le baron de Lahontan accompagna-t-il ses hôtes algonquiens dans de nombreuses et longues expéditions de chasse ; parlant l'algonquin, il apprit à faire des caches à canards et des appellants, à chasser le « coq d'Inde » et à pêcher sur la glace¹⁹. Partons de ses conversations avec un personnage huron imaginaire, Adario qui aurait voyagé en France et beaucoup côtoyé les Canadiens. Les sujets abordés portent sur la religion, les

17. *Relations des Jésuites*, 1611-1672, Montréal, Éditions du Jour, 1972, [R.J.], vol. 5, p. 27-35.

18. R.J., *ibid.*, vol. 5, chap. 7, p. 27-34.

19. LOUIS ARMAND DE LOM D'ARCE, BARON DE LAHONTAN, Œuvres complètes, RÉAL OUELLET et ALAIN BEAULIEU, [éds], Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 330-340, 357-361, 370, 375-383.

lois, la médecine, le mariage et le bonheur²⁰. Lahontan défend l'ordre social tandis qu'Adario fait la critique systématique de la société française dont il identifie le vice fondamental dans « le tien et le mien » c'est-à-dire dans la propriété privée. De celle-ci découleraient la vénalité, le calcul, l'injustice, le mépris des pauvres, la dépendance, etc. auxquels Adario oppose l'univers davantage juste et raisonnable des Hurons²¹. Il ne fait pas de doute que le narrateur crée ici un personnage fictif, incarnant l'esprit des Lumières pour procéder à une critique systématique de sa société. Il ne fait pas de doute non plus qu'une grande part de l'argumentation fait appel à la tradition et au vocabulaire des « Lumières ». Ainsi Adario prend-il plutôt le parti des marchands que celui des nobles²². Néanmoins toute cette critique attribuée à un Huron, n'est pas une pure fiction. Certes Lahontan a recours à la figure d'Adario pour sa propre critique de la société européenne, mais sa réflexion et ses prises de position résultent d'une longue interaction avec les Premières Nations. Lahontan a beaucoup côtoyé les Amérindiens, il a longuement chassé avec eux, il fut aussi un protégé de Frontenac, assistant aux ambassades, mangeant fréquemment à sa table où des chefs amérindiens étaient souvent invités, tel Kondiaronk, le chef huron qui a peut-être inspiré Adario à l'auteur²³. Lahontan a donc connu des Amérindiens, discuté avec eux, et certainement entendu leurs critiques de la société européenne. Sa critique de la propriété privée et des inégalités, « le tien et le mien » ne précède-t-elle pas d'un demi-siècle *le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* de Jean-Jacques Rousseau²⁴ ! Les archives contiennent de nombreux passages où s'exprime la défense du mode de vie et de la civilisation autochtone de même que la résistance à l'idéologie colonialiste et la critique autochtone de la civilisation européenne.

Qui plus est, dans cette rencontre des civilisations, l'on observe du côté euro-canadien, un basculement du rapport nature-culture. Alors qu'antérieurement le maximum de raffinement était associé à la perfection, apparaît plutôt l'idée que la vie simple et dure est d'autant plus vraie et plus authentique qu'elle s'accompagne de plus de bonheur et de liberté que chez les « superbes » qui, selon le père François-Xavier Charlevoix, ne « jouissent jamais des véritables douceurs

20. *Ibid.*, p. 801-885.

21. *Ibid.*, p. 816, 850, 851, 858-865.

22. *Ibid.*, p. 860-865.

23. ANTOINE ROY, « Les Indiennes de Chateaubriand », *Cahiers des Dix*, n° 19 (1954), p. 99-109.

24. JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, (1755), Paris, Aubier Montaigne, 1973. Je remercie André Dudemaine de m'avoir suggéré cette remarque.

de la vie²⁵ ». On associera même l'alimentation jugée plus simple des Amérindiens à ce qu'on croit être la « qualité supérieure de leur sang²⁶ ». Enfin en plus d'être associée à la recherche du bonheur et de la simplicité de la nature, l'idée d'égalité l'est également à celle de la fraternité puisque l'absence des « défauts » tels la cupidité et l'envie qui « altèrent la douceur de vivre » favorisent l'entraide et la coopération²⁷. On est donc frappé par la considération accordée aux vieillards²⁸, par le primat de la sociabilité sur les hiérarchies. « Les chefs les plus considérables et les plus aisés » relève Nicolas Perrot ²⁹ « vont de pair avec les plus gueux et même avec les enfants : ils confèrent avec eux comme avec des personnes bien sensées ». Ici encore, la fascination gagne le père Charlevoix qui, après Lahontan, critique la propriété comme cause ultime de la domination et de l'inégalité :

Mais ce qui surprend infiniment dans des hommes dont tout l'extérieur n'annonce rien que de barbare, c'est de les voir se traiter entre eux avec une douceur et des égards qu'on ne trouve point parmi le peuple dans les nations les plus civilisées. Cela vient sans doute en partie de ce que le mien et le tien, ces paroles froides, comme les appelle Saint Grégoire Pape, mais qui en éteignant dans nos cœurs le feu de la charité, y allument celui de la convoitise, ne sont point encore connues de ces Sauvages. On n'est pas moins charmé de cette gravité naturelle et sans faste qui règne dans toutes leurs manières, dans toutes leurs actions, et jusque dans la plupart de leurs divertissements, ni de cette honnêteté et de ces déférences qu'ils font paraître avec leurs égaux, ni de ce respect des jeunes gens pour les personnes âgées, ni enfin de ne les voir jamais se quereller entre eux avec ces paroles indécentes et ces jurements si communs parmi nous. Toutes preuves d'un esprit bien fait et qui sait se posséder³⁰.

Les grands idéaux occidentaux de liberté, d'égalité de fraternité, de recherche du bonheur dans une vie plus « naturelle » résultent donc, bien que pas exclusivement, du choc qui a résulté l'observation les sociétés amérindiennes et de son insertion dans le cadre humaniste de la réflexion. Les philosophes des Lumières ont lu les écrits des Jésuites, les *Mémoires* de Lahontan et plus globalement les écrits de la Nouvelle France. Mais l'influence a parfois été davantage personnalisée. Le père Charlevoix, professeur au collège des Jésuites de Québec, historien et voyageur a terminé sa carrière d'enseignant en France. Il a beaucoup inspiré les Encyclopé-

25. F.-X. DE CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, p. 321-322, 340-342 ; LAHONTAN, *Œuvres, op. cit.*, p. 849-865.

26. F.-X. DE CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, p. 311.

27. *Ibid.*, vol. 3, p. 340.

28. *Journal étranger*, « Iroquois », mai 1762.

29. NICOLAS PERROT, *op. cit.*, p. 72.

30. F.-X. DE CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, p. 308.

distes qui l'ont lu et cité³¹. Ainsi en fut-il de Jean-Jacques Rousseau dans son traité de pédagogie nouvelle qu'était l'*Émile* s'est donc abreuvé au savoir de cet historien marqué par ses expériences américaines.

Remarquons en conclusion cet extraordinaire héritage de proximité inter-culturelle, de doute sur soi, de relativisme, d'inspiration pour la critique des rapports sociaux et de la remise en question de l'ordre social. Retenons enfin, cette proposition du père Charlevoix qu'à bien des égards, les Amérindiens sont bien plus civilisés que les Européens.

Une question nationale ?

La guerre de la Conquête depuis l'accrochage du Fort Duquesne (Pittsburg) de 1754 jusqu'au traité de paix entre les autorités britanniques et le chef outaouais Pontiac en 1765, fut fortement révélatrice de distinctions et de tensions entre Canadiens et Français. Nous retiendrons ici celles relatives aux rapports avec les Autochtones. Comme à l'habitude, les sources écrites nous informent bien davantage des débats dans le cercle restreint des élites que sur l'ensemble d'une population alors principalement paysanne et analphabète. Nous pensons que c'est du haut en bas de la stratification sociale qu'émergeait une identité canadienne distincte.

En l'absence de traces de témoignages de Canadiens analphabètes, retenons l'observation de Bougainville en 1757 lorsqu'il écrit à propos des « Mœurs et caractères des Canadiens », que les « simples habitants seraient scandalisés d'être appelés paysans³² ». Voyons l'explication qu'il en propose :

Ils sont braves, leur genre de courage, ainsi que les Sauvages, est de s'exposer peu, de faire des embuscades ; ils sont fort bons dans les bois, adroits à tirer ; ils se battent en s'éparpillant et en se couvrant de gros arbres ; c'est ainsi qu'à la Belle-Rivière [Ohio] ils ont défait le général Braddock³³.

Ces observations constituent de la bonne ethnographie. En cette fin de régime riche en journaux de campagne, l'enseigne de vaisseau Parscau Du Plessix s'adonne également à la littérature de voyage :

31. D. M. HAYNE, « Charlevoix, Pierre-François-Xavier », *DBC*, (en ligne) <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=35371>

32. Louis Antoine de BOUGAINVILLE, « Mémoire sur l'État de la Nouvelle France (1757) », *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1923-1924, Québec, Imprimeur du Roi, 1924, (désormais *RAPQ*), p. 58.

33. *Ibid.*, p. 58, 61.

Les hommes passent pour être peu spirituels, ce qui provient de l'éducation qu'on leur donne : on les élève à peu près comme les Sauvages, qui ne reprennent jamais leurs enfants et leur laissent entière liberté [...]. C'est cet affranchissement de toute sorte de gêne et cette facilité que les Canadiens trouvent parmi les Sauvages, qui les débauchent et les engagent à courir avec eux dans les bois, et à vivre comme eux.

Plusieurs prennent des femmes avec lesquelles ils se marient à la mode sauvage, quoiqu'ils le soient déjà dans la colonie. Par ce moyen, ils s'attirent toute confiance de ces peuplades dont ils sont regardés, alors comme faisant partie. C'est un fait dont on m'a assuré qu'il y avait beaucoup d'exemples³⁴.

L'omniprésence simplificatrice et exotique du thème de l'ensauvagement ne doit pas, ici, conduire à la complète disqualification du témoignage. Rappelons que durant les années 1730, entre 300 et 500 hommes quittaient annuellement Montréal pour les Pays d'en Haut et qu'à à partir de 1748, ce sont ainsi, chaque année 500 jeunes qui seraient dérobés à la milice au grand scandale des officiers de bataillons français³⁵. Voyons encore, dans un autre contexte, cette remarque sibylline de Bougainville à propos du commandant du fort Niagara : « Le Sr Pouchot, quoique Français, paraît avoir gagné l'affection des Sauvages qui lui ont donné le nom de Gategayogen, c'est à dire le milieu des bonnes affaires³⁶ ». Ces mots, « quoique Français », renvoient à une normalité, celle de la proximité habituellement plus grande des Canadiens et des « Sauvages ». Les sources de la guerre de la Conquête ne désignent-elles pas presque toujours ensemble « Canadiens et Sauvages ». Si cela occulte généralement la participation plus grande des Amérindiens à la petite guerre³⁷, il n'empêche qu'aux yeux des autorités il y a là une dyade.

Lors des campagnes militaires, soldats, miliciens et guerriers indiens étaient logés séparément, les premiers dans des tentes, les seconds, mal vêtus, mais chaussés de mocassins, dans des cabanes de branches et d'écorce³⁸. Les guerriers amérindiens comme les habitants-miliciens étaient extérieurs à l'institution militaire française et placés pour voir les mécanismes de conditionnement de la « chair à canon ». Bref, bien que de cultures très différentes, celle des colons les préparait à la petite guerre plutôt qu'à l'affrontement de régiments en un espace ouvert.

34. LOUIS-GUILLAUME DE PARSCAU DU PLESSIS, enseigne de vaisseau, « Journal d'une campagne au Canada à bord de *La Sauvage*, (mars-juillet 1756) », *RAPQ*, 1928-1929, p. 225.

35. LOUISE DECHÊNE, *Le Peuple, l'État et la Guerre*, Montréal, Boréal, 2008, p. 317-318.

36. BOUGAINVILLE, « Journal », *RAPQ*, 1923-1924, p. 253.

37. LOUISE DECHÊNE, *op. cit.*, p. 325, 381.

38. BOUGAINVILLE, « Mémoire sur l'État de la Nouvelle-France », p. 57 ; Louise Dechêne, *op. cit.*, p. 364, 366.

Soumis à un incroyable et terrible effort de guerre, miliciens et Amérindiens ont combattu côte à côte pour défendre ce que chacun, à sa manière et certes dans un enchevêtrement d'ambiguïtés, jugeait être son pays. Comment pouvait-il en avoir été autrement alors que les Acadiens étaient déportés, les Micmacs éradiqués, et durant le siège de Québec, contrairement aux soldats français fait captifs, les miliciens et les guerriers captifs tués³⁹ ? Dans l'œil de l'envahisseur britannique, miliciens canadiens et guerriers amérindiens étaient en effet confondus et traités différemment des soldats.

L'identité ne se construit-elle pas dans des rapports à des autrui significatifs ? À cet égard, c'est la relation qui compte, non pas la justesse de la perception réciproque ; le préjugé dans toute sa fausseté demeure symboliquement producteur de sens et d'identité.

Résumons-nous. Tant les autorités coloniales françaises que les autorités coloniales britanniques jugeaient les Canadiens ensauvagés. Ces jugements comportaient, nous l'avons déjà souligné, une forte part de préjugés des classes supérieures envers les colons, les élites procédant à une généralisation abusive de traits culturels relatifs à une minorité de la population, les coureurs de bois, ce qui permettait la promotion de préjugés de classe colorés par l'environnement américain. La figure créole aurait tenu à la paresse, à l'indépendance, à l'imprévoyance et à l'amour de la guerre⁴⁰, traits qui expliqueraient la résistance au travail et à la hiérarchie, le gaspillage et la débauche, enfin l'ensauvagement. Néanmoins, même caricaturaux, ces traits caractérisaient à propos des colons le regard de deux « Autres » significatifs, c'est-à-dire celui de la classe dominante et celui de l'ennemi. Nous soutenons, pour notre part, que ces représentations ne relevaient pas que de l'invention et qu'une dimension amérindienne était constitutive de l'identité canadienne à cette époque.

« French and Indian War »

En Amérique, les Britanniques, et tout particulièrement les colons des Treize Colonies, ont combattu dans une guerre de onze ans (1754-1765) qu'ils ont désignée « French and Indian War⁴¹ ». Ils ont ainsi qualifié cette guerre, parce qu'ils ont affronté les alliés Français et Indiens. L'empire colonial français dont la zone d'influence s'étendait de Québec à la Nouvelle-Orléans, bloquait leur expan-

39. LOUISE DECHÊNE, *op. cit.*, p. 410 ; JAMES WOLFE, « Placard », dans : CHARLES-PHILIPPE COURTOIS, *La Conquête, Une anthologie*, Montréal, Typo, 2009, p. 89.

40. LOUISE DECHÊNE, *op. cit.*, p. 81-89.

41. Pour l'Europe, il s'agit de la Guerre de Sept Ans, (1756-1763).

sion à l'ouest des Appalaches tandis que les nations indiennes combattaient cette avancée britannique qui menaçait leurs terres. Lors des nombreux conflits, les affrontements ont pris plusieurs formes : batailles navales, sièges de forteresses, telles Louisbourg et Québec, affrontements de troupes en des endroits stratégiques et guérilla de frontières. Bien que cette guérilla ait été lancée de part et d'autres, ce sont principalement des détachements d'Amérindiens et de Canadiens qui ont attaqué et harcelé les villages de la frontière des colonies britanniques. Lors de ces attaques surprise, les assaillants incendiaient les villages, tuaient les résistants et faisaient des prisonniers, généralement des femmes et des enfants, qu'ils ramenaient dans la colonie ou dans les villages amérindiens pour y être adoptés. Ces raids ont beaucoup contribué à unir les colonies britanniques dans l'effort commun de guerre.

La bataille de Québec

Au début du siège de Québec en 1759, le général Wolfe fit apposer un Placard à l'intention des Canadiens. Il y rappela que les « actes de barbarie sans exemple exercés par les Français sur nos colonies d'Amérique pourraient justifier la plus dure revanche de l'armée sous mes ordres⁴² ». La menace fut effectivement réalisée avec l'incendie des deux rives du Saint-Laurent et la mise à mort par scalp des prisonniers canadiens et amérindiens⁴³.

Pour contrer l'énorme opération amphibie du siège de Québec⁴⁴, la seule conduite d'une guerre de harcèlement à l'indienne ou à la canadienne était irréaliste. Par contre, impossible de gagner avec une stratégie exclusivement à l'euro-péenne. Soldats, miliciens de tout âge, civils combattants, réfugiés acadiens totalisaient, par un effort de guerre extrême, un peu plus de 15 000 hommes⁴⁵, auxquels se sont ajoutés durant le siège environ 1 200 à 1 800 Amérindiens qu'il importe ici de présenter⁴⁶.

-
42. « Placard du général Wolfe », cité par PIERRE-GEORGES ROY, *À travers l'histoire de Beaumont*, Lévis, 1943, p. 228-229, dans : CHARLES-PHILIPPE COURTOIS, *La Conquête, op. cit.*, p. 91.
43. ALBERT A. WETHERELL, *General James Murray and British Canada : the transition from French to British Canada, 1759-1766*, Thèse de doctorat, St-John's University, N.Y., 1979, p. 36.
44. D. PETER MACLEOD, *La vérité sur la bataille des plaines d'Abraham, Les huit minutes qui ont façonné un continent*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2008. p. 45-51.
45. *Ibid.*, p. 87, 102.
46. JACQUES LACOURSIÈRE ET HÉLÈNE QUIMPER, *Québec ville assiégée 1759-1760 d'après les acteurs et les témoins*, Québec, Septentrion, 2009, p. 13, 181, (Abbé Récher, 09-09-1759, cet observateur évalue la participation amérindienne à 1 800) ; D. PETER MACLEOD, *La vérité sur la bataille*, p. 107-108, cet historien évalue plutôt la participation amérindienne à la défense de Québec à 1 000 à 1 200 guerriers.

Tous les guerriers amérindiens combattaient ; en effet, aux autorités britanniques qui leur avaient proposé la neutralité en 1755, ils avaient rétorqué qu'eux-mêmes et Français étaient comme les deux doigts de la main, prêts à mourir ensemble⁴⁷. La plupart d'entre eux demeurèrent sur les fronts sud du lac Champlain et sud-ouest du haut Saint-Laurent⁴⁸.

Réalignement des alliances

Après la chute de Québec en 1759 et celle de Montréal en 1760, les Britanniques conclurent au village iroquois de Kahnawake en face de Montréal, un traité d'alliance avec les nations amérindiennes domiciliées dans l'espace seigneurial de la colonie. Ces nations regroupées dans la Fédération des Sept Feux « enterraient » alors la hache de guerre des Français, joignaient la Chaîne d'alliance dite du Covenant comportant l'engagement à un soutien militaire mutuel et obtenaient des garanties visant la liberté de religion et la possession de leurs terres en échange de leur reconnaissance du souverain britannique possesseur du pays.

La défaite française ne mit pas fin à la guerre puisque les nations des Pays d'en Haut y résistèrent à l'avancée britannique. Écoutons le chef ojibwé Mineweweh en 1761 à Michillimackinac, c'est-à-dire à l'Île de la Grande Tortue sise sur le Lac Huron :

L'Anglais, bien que tu aies conquis le Français, tu ne nous as pas encore conquis ! Nous ne sommes pas tes esclaves. Ces lacs, ces forêts, ces montagnes nous ont été laissées par nos ancêtres. C'est là notre héritage et nous ne le cèderons à personne⁴⁹.

47. D. PETER MACLEOD, *La vérité sur la bataille*, op. cit., p. 107.

48. *Ibid.*, p. 106, 108-109, 159-160, 164 ; PETER MACLEOD, *Les Iroquois et la guerre de Sept-Ans*, Montréal, VLB, 2000, p. 167 ; MONTCALM, LOUIS JOSEPH, MARQUIS DE, *Journal*, Roger Léger, [éd.], Québec, Michel Brûlé, 2007, [Édition originale revue et augmentée, abbé Henri-Raymond Casgrain, 1895, faisant partie de la collection des *Manuscrits du Maréchal de Lévis sur la Guerre du Canada de 1755 à 1760*].

MONTCALM, *Journal*, p. 436, 440, 450, JACQUES LACOURSÈRE et Hélène Quimper, *Québec ville assiégée*, op. cit., p. 13 (Abbé Récher 09-09-59) ; p. 56 (Vaudreuil à Léry 24-06-59), p. 62 (Journal abrégé de la campagne de 1759 de l'aide de camp de Montcalm, 29-06-1759), p. 80 (Montcalm à Lévis, 11-07-59), p. 82 (Abbé Récher 12-07-59), p. 83 (Malartic, 13-07-1759), p. 146 (Bigot à Montcalm, 21-08-1759), p. 181 (Abbé Récher 09-09-59) ; BERNARD ANDRÈS ET PATRICIA WILLEMEN-ANDRÈS, [éds.], Anonyme, *Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759*, annoté par Ægidius Fauteux, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 83, 86, 90, 182.

49. ALEXANDER HENRY, *Attack at Michilimackinac : Alexander Henry's Travel and Adventures in Canada and the Indian Territories between the years 1760 and 1764*, s. l., 1969, p. 44, [notre traduction].

Sous le leadership du chef outaouais Pontiac, les nations des Grands-Lacs et du Mississippi jusqu'en Louisiane poursuivirent une guerre d'indépendance. Les autorités britanniques levèrent deux régiments de volontaires canadiens⁵⁰ et exigèrent, bien qu'avec un succès très mitigé, la participation des guerriers de la Fédération des Sept-Feux à combattre Pontiac en vertu du traité d'alliance de 1760 à Kahnawake⁵¹. C'est cependant une épidémie de variole qui eut raison des guerriers dans la défense de leur pays. Nous savons que des étoffes portées par des varioliques furent remises à des ambassadeurs de Pontiac au Fort Pitt (maintenant Pittsburg) et que le général Amherst jugeait tous les moyens bons pour « extirper cette race exécration⁵² ». Pontiac fut contraint de conclure un traité autorisant les garnisons britanniques à occuper les anciens forts des Français dans leur pays. Au terme de ce long conflit, la Grande Bretagne intégrait, à titre de « sujets et d'alliés » dans son vaste réseau d'alliance de la « Chaîne du Covenant », les nations amérindiennes de l'espace de l'ancienne Nouvelle-France.

Le départ des garnisons françaises fut vécu comme un arrachement, des liens très étroits s'étant tissés entre soldats et voisins amérindiens. Voyons ce qu'écrivit le gouverneur de la Louisiane d'Abbadie au Ministre le 10 janvier 1764 à propos du poste des Alibamons près du Golfe du Mexique :

Le fort construit de pieux en terre et les bâtiments qui en dépendaient étaient en très mauvais état. La garnison n'était composée que de soldats qui habitaient ce poste depuis son établissement et qui s'y étaient successivement remplacés de père en fils ; leurs habitudes et leurs liaisons avec les Sauvages les en avaient fait adopter d'une façon si particulière, qu'il a fallu des ménagements que je ne peux vous détailler, Monseigneur, pour faire évacuer de poste sans accident⁵³.

Le lieutenant Eddingstone qui prit possession en octobre 1765 du fort de pierres de Chartres au pays des Illinois observait que partout ailleurs, les Français

50. G. P. BROWNE, « Murray, James », *DBC*, (en ligne) www.biographi.ca.

51. DENYS DELÂGE et JEAN-PIERRE SAWAYA, *Les Traités des Sept-Feux avec les Britanniques. Droits et pièges d'un héritage colonial*, Québec, Septentrion, 2001, p. 84-97.

52. FRANCIS JENNINGS, *Empire of Fortune, colonies and tribes in the Seven Years War in America*, New York, W. W. Norton, 1990, p. 447. Le général Amherst commanda au colonel Bouquet de distribuer des couvertes portées par des varioliques. Nous n'avons pas de preuves qu'il le fit, mais nous savons que le chef des milices coloniales postées à Fort Pitt (Pittsburg) distribua des étoffes empoisonnées. Cela n'exclut évidemment pas que la maladie ait pu également provenir d'autres sources : ELISABETH A. FENN, « Biological Warfare in Eighteenth-Century America : Beyond Jeffrey Amherst », *The Journal of American History*, vol. 86, n° 4 (mars 2000), p. 1552-1558).

53. ANF, Colonies, C¹³A, 04M00, vol. 44, (1764), Correspondance. Kerlerrec F° 21. D'ABADIE au ministre, 10 janvier 1764.

qui sont dispersés à travers le pays dans de multiples petits villages ont furtivement abandonné un grand nombre de petits postes⁵⁴. À proximité de ces forts, les officiers anglais voient des Français, des Amérindiens et des « Metchis » (Métis) qu'ils associent aux seconds comme si la catégorie intermédiaire ne pouvait exister comme collectivité, sauf sur le mode de l'appartenance au monde indien⁵⁵. Ce qui étonne les observateurs britanniques, c'est la réalité métisse pour laquelle, au-delà des individus qu'ils qualifiaient habituellement de « half breeds » ou, ici de « Methis », ils n'avaient pas de catégories désignant une appartenance collective distincte⁵⁶.

Au début du nouveau régime, le roi de Grande Bretagne, George III, édictait une « Proclamation royale » (1763) qui divisait l'ensemble des territoires britanniques en trois catégories selon le mode de propriété : 1) les colonies britanniques des rives de l'Atlantique fondées sur la propriété privée, 2) la « Province of Quebec » découpée sur le périmètre de l'espace seigneurial, 3) entre les Appalaches et le Mississippi, le territoire correspondant aux espaces d'usufruit et de possession collective des Indiens. Les deux derniers étaient conçus comme des réserves, l'une pour les Canadiens, l'autre pour les Indiens appelés à long terme à céder leur territoire aux colons britanniques. Désormais les Français étaient partis, les Canadiens vaincus et les nations amérindiennes alliées de la couronne britannique.

-
54. CLARENCE WALWORTH ALVORD et CLARENCE EDWIN CARTER, [éds], *Collections of the Illinois State Historical Library*, vol. XI, *British Series*, vol. II, *The New Regime, 1765-1767*, Springfield, Illinois State Historical Library, 1916, p. 106. The French have Dispersed themselves through the country in Several Small villages, and have had Several Small Forts, that is to Say at the chief of their Towns, they however withdrew their Troops from all the above posts, Except Fort Charters, where they had a Captain & another Officer and about Forty men, with a Commissary and Some other Petty Officers ; The French Troops we relieved here might be called anything else but Soldiers, in Short I defy the best drol comick to represent them at Drury Lane. [Drury Lane était au XVIII^e siècle, un quartier malfamé de Londres, connu pour la prostitution et les débits de boisson.]
55. « Some Indians called Metchis » [quelques Indiens appelés Metchis, (notre traduction)], CLARENCE WALWORTH ALVORD et CLARENCE EDWIN CARTER, [éds], *Collections of the Illinois State Historical Library*, vol. X, *British Series*, vol. I, *The Critical Period, 1763-1765*, Springfield, Illinois State Historical Library, 1915, p. 218; voir aussi: JOSEPH P. DONNELLY, s.j., PIERRE GIBAULT, *Missionary : 1737-1802*, Chicago, Loyola University Press, 1971, 199 p.
56. GEOFFREY PLANK, *An Unsettled Conquest*, p. 69-72, 91, 129-130, 161.

Quête de reconnaissance de droits

La chute de la colonie ne fut pas que célébrée à Londres. La Nouvelle-Angleterre y vit sa propre victoire et la conquête de cet ennemi qui avait semé la terreur sur sa frontière⁵⁷. Les articles de la capitulation garantissaient aux Canadiens leurs possessions, mais ils ne leur offraient aucune garantie pour les lois, les coutumes et les institutions françaises⁵⁸. Ces articles reconnaissaient par contre le « libre exercice » de la « religion romaine⁵⁹ ». Cependant, l'article 4 du Traité de Paris donnait un sens restrictif à ce droit, puisqu'il n'était reconnu qu'en tant que le permettaient les lois de la Grande-Bretagne. Or, celles-ci bannissaient le catholicisme⁶⁰. Avec la conquête et la cession, ce sont toutes les institutions et l'identité qui étaient donc exposées à disparaître⁶¹.

Londres transmet ses instructions au gouverneur militaire James Murray : il fallait viser la conversion au protestantisme avec la venue de pasteurs et l'anglicisation des 70 000 habitants de la « Province of Quebec » en les submergeant par une immigration britannique. Londres croyait alors que la création d'un territoire indien entre les Appalaches et le Mississipi contribuerait à pacifier les Indiens et inciterait les émigrants britanniques à venir s'établir dans la vallée du Saint-Laurent⁶². Des marchands vinrent à Québec et à Montréal pour la traite des pelleteries, mais le flot d'émigrants britanniques ne fut pas détourné vers Québec. Ensuite, le gouverneur Murray, plutôt que de se plier aux ordres de Londres, eut des marques d'humanité pour les conquis et visa plutôt à s'associer les élites, c'est-à-dire le clergé et les seigneurs, avec lesquelles il partageait les valeurs aristocratiques qui les distinguaient des marchands anglais jugés vulgaires et profiteurs. Londres reconnut ultérieurement la justesse de cette politique humanitaire de Murray⁶³.

Le clergé se résigna à la Conquête dans le paradigme des desseins insondables de la Providence et le Grand Vicaire et futur évêque de Québec, Jean-Olivier Briand, fit chanter le *Tè Deum* à l'annonce de la cession résultant du Traité de Paris en 1763. Prêtres et seigneurs assurèrent de leur loyauté le nouveau pouvoir

57. ALBERT A. WETHERELL, *General James Murray...*, p. 236-237.

58. G. P. BROWNE, « Murray, James », *DBC*, (en ligne) <http://www.biographi.ca>

59. *Ibid.*, p. 618.

60. YVAN LAMONDE, *Histoire sociale des idées au Québec*, Saint-Laurent, Fides, 2000. p. 22.

61. *Ibid.*, p. 63.

62. G. P. BROWNE, « Murray, James », *DBC*, (en ligne) http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=2085

63. *Ibid.*

qui, bientôt, ne remit en question ni leur foi ni leur mode de tenure des terres. Sans reconnaître le droit civil français, les juges « bricolaient » des décisions qui le prenaient en compte parallèlement au Common Law, c'est-à-dire au droit civil britannique. L'accès à des postes dans la fonction publique demeurait cependant lié au serment du Test comportant l'abjuration de l'autorité spirituelle du Pape, de la virginité de Marie, du culte des Saints et de la transsubstantiation. Enfin, aucune garantie ne couvrait l'usage de la langue française dans les institutions judiciaires et politiques⁶⁴. Tous ces obstacles furent levés avec la montée du sentiment anti-impérial dans les Treize Colonies. La loyauté des élites étant assurée, les autorités coloniales, par l'Acte de Québec de 1774, abrogèrent le serment du Test et reconnurent formellement l'Église catholique, le système seigneurial et la Coutume de Paris, ce qui impliquait, contrairement aux lois anglaises, l'absence d'*habeas corpus* et de jugement avec jury. Il s'agissait d'un pacte entre l'État, l'Église et les notables contre un mouvement révolutionnaire et républicain. Plus spécifiquement, ce sont les modalités du rapport colonial qui changeaient. En effet, plutôt que de régner en excluant les conquis, l'État s'en liait les élites en leur accordant légitimité et pouvoir local et en se les associant sur le mode de l'« indirect rule ». C'est dans cette logique d'Ancien Régime qu'au nom de leur loyauté à la Couronne Britannique, les Canadiens obtinrent des garanties pour leurs institutions et leur identité. Jamais d'aucune manière les Canadiens auraient-ils pu obtenir quelque gain sur la base de leur proximité avec les Amérindiens, ou encore de leur vieille appartenance à l'Amérique. Ce le fut en référence à la tradition européenne⁶⁵.

Occulter la part « sauvage » en soi

Dans la lutte pour la reconnaissance de leurs droits, toute référence des Canadiens à l'ancienne amitié avec les Amérindiens ne pouvait que rappeler au nouveau pouvoir les anciens antagonismes et placer les demandeurs dans le monde de la barbarie. Cependant ce processus obligé d'occultation de leur propre histoire de la part des conquis placés sous le regard maître colonial ne doit pas nous faire oublier que les Canadiens étaient eux-mêmes des colonisateurs. En somme ne se retrouvaient-ils pas dans la délicate position de colonisateurs colonisés. Leurs ancêtres n'étaient pas débarqués en Amérique comme des immigrants dans les sociétés amérindiennes, mais comme colons dans une France Nouvelle. Le pouvoir colonial français avait recherché, bien que par des moyens différents du

64. *Ibid.*, p. 19-22.

65. *Ibid.*, p. 22-23.

pouvoir colonial britannique, la subordination des Premières Nations. À titre de « père » des nations alliées, le gouverneur français avait tenu une position hégémonique doublée d'une capacité de manipulation et de division, même en l'absence d'un réel pouvoir coercitif. Enfin, l'alliance franco-amérindienne s'inscrivait dans un système plus vaste, impérial et mondial dans lequel elle devenait un pion dans la logique géo impériale. La cession de la Nouvelle-France en 1763 fit donc apparaître au grand jour les mécanismes de conquête⁶⁶.

Tous les empires exploitent les divisions entre les populations auxquelles ils s'imposent et la France en Amérique n'y a pas échappé en rivalisant, à titre illustratif, avec l'Iroquoisie pour établir son hégémonie. Même en période de paix avec cette dernière, le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Raudot n'écrivaient-ils pas en 1708 que « notre grande politique doit estre d'Éloigner toujours la Communication de ces Sauvages [des Grands Lacs] avec l'Iroquois, et de les entretenir en une perpétuelle defiance de ces derniers⁶⁷ ».

La société coloniale était elle-même divisée. Des Amérindiens ne furent-ils pas réduits à l'esclavage. Certes peu nombreux, mais tout de même plus de 2 600 au long du régime français et au début du régime anglais. Ils furent généralement acquis de nations amérindiennes alliées dont ils étaient des ennemis, et servirent habituellement comme domestiques. Ces femmes, ces hommes, ces enfants témoignaient de la possible association entre esclavage et indianité. Ensuite, dans la juxtaposition des sociétés, l'avance technologique de l'Europe, la sédentarité, le dogme religieux, la moindre vulnérabilité aux maladies ne pouvaient qu'induire une distance et un sentiment de supériorité de l'ensemble de la population coloniale à l'égard des Autochtones. En revanche, le rapport de la société coloniale française aux Autochtones n'était nullement homogène, se caractérisant plutôt par de grandes différences voire des oppositions selon les milieux sociaux et les régions. Ainsi, les mariages mixtes se sont-ils multipliés, cela avec le soutien habituel des missionnaires catholiques, mais en contravention des politiques officielles françaises au XVIII^e siècle. Les hommes ont vécu davantage à proximité des Amérindiens que les femmes. Enfin, le processus d'indianisation fut bien plus intense à l'intérieur du continent qu'il ne le fut sur les rives du fleuve, de Montréal vers l'aval. À cet égard, la rupture administrative et politique entre ces deux univers sociaux-culturels à partir de la Conquête fit perdre à la population canadienne

66. ANF, Colonies C¹³ A, 4M00-1294 A Vol.42 (1760-1761) Correspondance Kerlerec. F^o 58-KERLEREC au ministre, 4 août 1760, La Nouvelle-Orléans.

67. ANF, Colonies C¹¹ A, 28, VAUDREUIL et RAUDOT au ministre, Québec, 14 novembre 1707, Fo. 36v ; voir aussi : ANF, Colonies C¹¹ A, 34, BÉGON au Ministre, Québec, 20 septembre 1713, Fo. 133

de l'espace seigneurial, son versant métis en amont de Montréal. En conclusion, le refoulement de la part indienne en soi fut certes un résultat de la soumission des Canadiens à un nouveau maître colonial, mais ce ne le fut pas exclusivement ; en effet plusieurs éléments de l'expérience historique des Canadiens y ont également contribué, sans compter également, au XIX^e siècle, la prégnance des thèses racistes en Occident.

Perte du versant métis

Outre la fin des alliances amérindiennes, la Conquête fit perdre aux Canadiens de la « Province of Quebec » ce qui avait été le versant métis de leur société à l'intérieur du continent, c'est-à-dire, ces quelques milliers de Canadiens, cultivateurs et voyageurs, habitant les régions des Grands Lacs et du bassin du Mississippi. Les premiers, souvent désignés de « Créoles », étaient concentrés autour de Détroit (environ un millier)⁶⁸, de même que sur les terres exceptionnellement fertiles du Haut-Mississippi occupant les villages de Sainte-Genève, Cahokia, Kaskaskia, Fort de Chartres, Prairie du Rocher et Saint-Philippe. Outre les Amérindiens établis à proximité, ces petites agglomérations regroupaient environ 2 000 habitants dont 40 % d'esclaves d'origine africaine pour la plupart, mais également amérindienne. Les relations y étaient étroites avec les Amérindiens. Bien que fréquent, le métissage franco-amérindien l'était moins chez les cultivateurs des rives du Mississippi que dans le deuxième groupe, celui des voyageurs dans la traite des pelleteries des Grands Lacs, habituellement mariés à des Amérindiennes. Ces gens se désignèrent au cours du XIX^e siècle de « Chicots », de « Bois-Brulés », ou de « Métis »⁶⁹. Bien que de nombreux liens interpersonnels se soient maintenus entre Canadiens de l'espace seigneurial et ceux de l'intérieur du continent, leurs sociétés suivirent des destins divergents

Ces destins divergents, Alexis de Tocqueville les observa clairement lorsqu'en 1831, il séjourna au Michigan, ne s'attendant nullement à y rencontrer des Canadiens. De Détroit, il se rendit à la baie de Saginaw sur le lac Huron où il vit débarquer d'un canot un homme ayant toute l'apparence d'un Indien. Celui-ci s'approcha de lui et dit :

avec un accent normand qui me fit tressaillir : « N'allez pas trop vivement, y en des fois ici qui s'y noient ». Mon cheval m'aurait adressé la parole que je n'aurais pas,

68. [Http://www/histoydetroit.com/stats.asp](http://www/histoydetroit.com/stats.asp)

69. JOHANN GEORG KOHL, *Kitchi-Gami Life Among The Lake Superior Ojibway*, St. Paul, Minnesota Historical Society, 1985, p. 260-261, 299 ; JACQUELINE PETERSON, « Prelude to Red River : a Social Portrait of the Great lakes Métis », *Ethnohistory*, vol. 25, hiver 1978, p. 46.

je crois, été plus surpris. [...] « Qui êtes-vous donc, lui dis-je, le français semble être votre langue et vous avez l'air d'un Indien » Il me répondit qu'il était bois-brulé, c'est-à-dire fils d'un Canadien et d'une Indienne⁷⁰.

La surprise céda à la convivialité des bivouacs⁷¹ avec des « Canadiens et des Bois Brulés ou Métis⁷² » souvent « mariés à une sauvage⁷³ », parlant « l'anglais, le français, l'indien », mais n'en parlant bien aucune⁷⁴, « cette population mélange de tous les sangs⁷⁵ » chassant avec des Indiens avec lesquels ils entretiennent toujours une amitié vivante⁷⁶.

Ayant découvert que les descendants des colons de la Nouvelle-France qu'il pensait culturellement disparus, le pays, croyait-il, étant devenu « complètement anglais⁷⁷ », Alexis de Tocqueville, toujours accompagné de Gustave de Beaumont avec lequel il voyageait aux États-Unis, modifia l'itinéraire pour se rendre au Bas-Canada (nom de la Province de Québec entre 1791 et 1867), s'imaginant y trouver le même type de Canadiens fortement métissés que dans les Pays d'en Haut. Il jugea plutôt les Canadiens d'en Bas « aussi Français que vous et moi⁷⁸ », vivant non plus dans la Nouvelle-France, puisqu'ils sont un peuple vaincu⁷⁹, mais en réalité dans l'ancienne France, la nouvelle, c'est à dire celle de l'après Révolution française se trouvant en Europe⁸⁰. Les Français d'Amérique n'auraient pas pour autant été des Français, la différence étant analogue à celle distinguant les Américains des Anglais⁸¹. L'avenir de ce peuple lui apparaissait très incertain⁸², et

70. JACQUES VALLÉE, *Tocqueville au Bas-Canada, Montréal*, Éditions du Jour, 1973, p. 36 : http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/au_bas_canada/au_bas_canada.html

71. *Ibid.*, p. 49, 50,

72. ALEXIS DE TOCQUEVILLE, Œuvres complètes, tome V, *Voyage en Amérique*. 1. Cahier non alphabétique I, volume de généralités, cahier portatif no 2, Paris, Gallimard, 1951, p. 174

73. JACQUES VALLÉE, *Tocqueville au Bas-Canada, op. cit.* p. 36 : http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/au_bas_canada/au_bas_canada.html, p. 41

74. ALEXIS DE TOCQUEVILLE, Œuvres complètes, tome V, *op. cit.*, p. 171 ; JEAN MORISSET, « The head of the river is unknown ! Between *Truchement* and *Metissage* : *The Canadien's Trajectoire* in the Formation of the Americas », dans : IWAN MORGAN et PHILIP DAVIES, [éds], *Quebec and the Heritage of Franco-America*, Londres, Institute for the study of the Americas, 2007, p. 19.

75. JACQUES VALLÉE, *Tocqueville... op. cit.*, p. 36 : http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/au_bas_canada/au_bas_canada.html, p. 48

76. *Ibid.*, p. 51

77. *Ibid.*, p. 76.

78. *Ibid.*, p. 76-77.

79. *Ibid.*, p. 60, 70.

80. *Ibid.*, p. 70, 72,76.

81. *Ibid.*, p. 70

82. *Ibid.*, p. 70, 72.

l'épigramme du journal *Le Canadien* exprimait, à son dire, la nature du combat : « notre Religion, notre langue, nos lois⁸³ ». En somme, les Canadiens des Pays d'en Haut et d'en Bas appartenait alors désormais à deux mondes distincts. Le premier davantage métissé, dispersé et mobile, dépouillé de tout droit collectif. Le second, moins métissé et certes, ne se percevant pas tel, bien qu'ayant assimilé de nombreux traits culturels autochtones, concentré sur un territoire, pourvu de droits collectifs limités, enfin, reproduisant davantage l'ancienne France aux couleurs de l'Amérique.

À vaincre sans péril

Désormais associées au pouvoir britannique dès les débuts de la révolte des Treize Colonies, les élites francophones du Canada ont régulièrement réclamé le maintien de leurs droits issus de la Nouvelle-France, mais également ceux désormais associés à la monarchie constitutionnelle britannique. Dans cet univers colonial imprégné à Québec des devoirs d'honneur et de courage militaire, le marchand canadien protestant Du Calvet fit paraître en 1785 à Londres un « Appel à la justice de l'État » dans lequel il mettait au défi l'Angleterre, cet empire de la liberté, d'accorder aux Canadiens les mêmes droits que les Britanniques (habeas corpus, liberté de la presse, écoles publiques)⁸⁴. Les colons auraient été, à son dire, plus heureux au temps du prétendu despotisme de la France⁸⁵. En outre, écrivit-il, s'il « est triste d'être vaincu », ce déshonneur ne doit pas tomber sur les Canadiens :

ce furent nos généraux, en discordance avec eux-mêmes, qui se firent battre ; mais nous, nous primes leur revanche, et nous lavâmes, l'année d'après, [victoire de Lévis contre Murray en 1760] la honte de leurs discordes, sur le même champ de bataille que nous marquâmes, à leur tour, par la défaite de ces ennemis qui les avaient défaits [...]. car la bravoure d'un ennemi fait la gloire de son vainqueur. Mais n'est-ce pas ternir tout le lustre que de flétrir par l'esclavage les braves qui l'ont perdu⁸⁶.

Ici, le « nous » des « braves vaincus » n'inclut pas les Amérindiens pourtant nombreux (entre 1200 et 1800) à assurer la défense de Québec en 1759 et à marcher à nouveau sur la ville en 1760.

83. *Ibid.*, p. 62.

84. PIERRE DU CALVET, *Appel à la justice de l'État*, (Londres, 1784), p. 133-136, 140-143, 149-150, dans : CHARLES-PHILIPPE COURTOIS, *La Conquête*, *op. cit.*, p. 167.

85. *Ibid.*, p. 133-136, 140-143, 149-150, dans : CHARLES-PHILIPPE COURTOIS, *op. cit.*, p. 174.

86. *Ibid.*, p. 133-136, 140-143, 149-150, dans : CHARLES-PHILIPPE COURTOIS, *op. cit.*, p. 170-171.

Le seigneur Philippe Aubert De Gaspé reprit les mêmes thèmes en 1863. Malheur aux vaincus, écrivit-il, « qu'ils aient combattu un contre dix, un contre vingt, qu'ils aient fait des prodiges de valeur, ce sont toujours des vaincus » et, se référant à Alexandre et à César : « Quel est celui qui n'a jamais commis de faute à la guerre ? "Vae victis"⁸⁷ ». Si la remarque relative à l'inégal rapport de forces est juste, le seigneur occulte ici, lui aussi, les guerriers amérindiens régulièrement aux côtés des Canadiens et qui les surpassaient souvent en nombre.

Peuple sans histoire !

À partir de la Conquête, la question indienne n'est jamais apparue dans les pétitions des Canadiens. Elle le fut pour la première fois à l'époque de la Révolte des Patriotes de 1837-1838, qui réclamaient, non pas de bénéficier des grâces d'un bon roi et de l'honneur de la Couronne, mais d'un gouvernement responsable pour l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire, de manière inclusive, Canadiens, Anglais et « Sauvages ». Cela relevait d'une logique républicaine demeurée sans suite avec la défaite militaire 1837-1838 des Patriotes et le retour à une politique impériale d'assimilation des Canadiens (français). En effet, dépêché pour faire enquête dans la colonie à la suite des insurrections, Lord Durham jugea les Canadiens « un peuple sans histoire et sans littérature », et il proposa leur assimilation⁸⁸.

De nombreux auteurs ont pris la plume pour répondre au projet visant la disparition de leur nation⁸⁹. Nous en retenons quatre, à l'influence marquante, les historiens François-Xavier Garneau (1809-1866) et Jean-Baptiste-Antoine Ferland (1805-1865) et les poètes Octave Crémazie (1727-1879) et Louis Fréchette (1839-1908). Chacun retourne aux origines de la Nouvelle-France. S'il est impossible d'ignorer alors la présence amérindienne, comment intégrer celle-ci dans la mémoire sans aller à l'encontre des mobiles prévalant à l'écriture de ces œuvres, c'est-à-dire la promotion de la fierté plutôt que de la honte de soi et la légitimité des revendications de reconnaissance d'un peuple civilisé, bien que vaincu et minoritaire ?

87. PHILIPPE AUBERT DE GASPÉ, « Les plaines d'Abraham », dans *Les anciens Canadiens*, (1863), Montréal, Bibliothèque québécoise, 1988, p. 255-257, dans : CHARLES-PHILIPPE COURTOIS, *op. cit.*, p. 186.

88. JOHN GEORGE LAMBTON DURHAM, *Le rapport de Durham*, présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel, Montréal, Éditions du Québec, 1948, p. 79-85, dans : CHARLES-PHILIPPE COURTOIS, *op. cit.*, p. 267-268.

89. DONALD SMITH, *Le Sauvage pendant la période héroïque de la Nouvelle-France (1534-1663) d'après les historiens canadiens-français des XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Hurtubise HMH et Musées nationaux du Canada – Musée de l'Homme, 1974.

François-Xavier Garneau

François-Xavier Garneau traité dans sa jeunesse de « fils de vaincu »⁹⁰, répondit, à partir de 1845, par l'écriture de l'histoire des origines coloniales jusqu'à son époque ; les deux tiers de son œuvre portant sur la Nouvelle-France. Il entendait, selon son petit-fils :

Décrire [...] les origines du Canada actuel. Diminuer les préjugés, redresser les injustices qui obscurcissaient et déformaient l'œuvre de la France en Amérique. À une époque d'oppression et de fanatisme, donner une expression nouvelle à la conscience canadienne française. En face des anglicisateurs qui sonnaient très haut le glas de nos aspirations nationales, apporter aux nôtres des raisons de vivre et de durer.⁹¹

Sous le paradigme de la survivance de la nation, émergent donc les thèmes de la fierté, du courage, de la quête de justice et du maintien des liens avec l'âme de la France. L'histoire de Garneau n'est pas principalement apologétique, et à cet égard l'historien se distingue des courants religieux et conservateurs qui lui sont contemporains ou qui le suivent⁹². Il s'inscrit dans la meilleure tradition historiographique de son temps, celle de Michelet, exposant le contexte général de la Renaissance et des grandes découvertes, prenant en compte l'histoire religieuse, mais l'inscrivant dans un cadre géopolitique et laïque⁹³. Garneau a consulté les archives françaises, anglaises et étatsunien⁹⁴ pour couvrir l'histoire de l'Acadie, du Saint-Laurent, des Grands Lacs et du Mississippi jusqu'en Louisiane. Ses analyses couvrent les rivalités impériales comme la vie quotidienne des colons et la présence amérindienne qu'il aborde généralement grâce à une excellente connaissance des écrits de la Nouvelle-France.

Nous nous attardons ici à la place des Amérindiens dans le récit de Garneau. Les Français s'implantèrent en Acadie au milieu de « peuples sauvages⁹⁵ », les Micmacs, gens braves aux mœurs douces, qui les accueillirent avec une bienveillance jamais démentie⁹⁶. De même à Québec, un toponyme « sauvage »

90. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU, *Histoire du Canada*, cinquième édition, Paris, Félix Alcan, 1913, tome 1, p. XXVIII ; FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, t. II, 3^e édition revue et corrigée, Québec, Lamoureux, 1859, p. 288, 290-295, dans CHARLES-PHILIPPE COURTOIS, *op. cit.*, p. 73-83 ;

91. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU, *Histoire du Canada*, *op. cit.*, tome 1, p. XXXV.

92. *Ibid.*, p. XXXVI.

93. *Ibid.*, p. XXXVI.

94. *Ibid.*, p. XXXIV.

95. *Ibid.*, p. XLVII-XLVIII.

96. *Ibid.*, p. 61.

signifiant détroit⁹⁷, Champlain a-t-il profité de l'accueil, de la nourriture et des connaissances géographiques des premiers habitants⁹⁸. Garneau fait appel à la tradition orale des Algonquins et des Hurons⁹⁹ relatant leurs guerres contre les sédentaires iroquoiens qui habitaient la vallée du Saint-Laurent au temps de Jacques Cartier (1535-1543), mais qui, au XVII^e siècle avaient disparu. Voilà qui est très avant-gardiste, sans toutefois conduire à une remise en question du paradigme évolutionniste d'alors relatif aux peuples sans histoire. Il qualifie de « plus barbares » les peuplades de la région de Québec au temps de Champlain, désignant ainsi le remplacement des sédentaires par des nomades¹⁰⁰. Ces derniers, en guerre contre la confédération des Iroquois sédentaires de l'État actuel de New York, auraient « dans leur désespoir » couru demander l'alliance de la France¹⁰¹. Ce faisant, les Français auraient arrêté la marche de la domination des fiers Iroquois¹⁰². « Les Français les arrêtaient et protégèrent leurs adversaires, jusqu'à ce que les uns et les autres se fussent effacés, comme leurs forêts, devant la civilisation qui s'avancait pour s'asseoir en reine dans ce domaine sans passé¹⁰³ ». Retenons ici que l'auteur de l'ouvrage d'une vie dédié à prouver que les Canadiens français ne sont pas « un peuple sans histoire » comme le pense le « maître anglais », reporte ce même jugement sur le « Sauvage ». C'est l'appartenance à la civilisation qui constitue le critère distinctif. Les Amérindiens n'en font pas partie, les Français oui. Ne le voit-on pas, les Français ont apporté la civilisation en Amérique. Faute d'être civilisées, les Premières Nations vont s'effacer, c'est-à-dire disparaître aux plans culturel et identitaire. Civilisés, les Canadiens français ne doivent pas disparaître. Pour les « Sauvages », c'est le destin des peuples sans histoire.

Garneau s'intéresse ensuite aux causes de l'échec colonial des Français. Peut-être ont-ils fait l'erreur de s'allier aux plus faibles, (c'est-à-dire les Algonquins, les Montagnais et les Hurons), plutôt qu'aux plus forts, les Iroquois. En somme, il conçoit les alliances de manière instrumentale pour le succès de l'entreprise coloniale française. La seconde explication, jugée certaine, tient au coup fatal porté par l'exclusion des protestants français dans la colonie¹⁰⁴. Garneau consacre un chapitre complet aux nations indigènes de la Nouvelle-France¹⁰⁵. Il met à profit

97. *Ibid.*, p. 73.

98. *Ibid.*, p. 81, 100.

99. *Ibid.*, p. 75-76.

100. *Ibid.*, p. 75-76.

101. *Ibid.*, p. 75, 81.

102. *Ibid.*, p. 87.

103. *Ibid.*, p. 87.

104. *Ibid.*, p. 47-48, 56-57, 94.

105. *Ibid.*, p. 109-146.

l'immense corpus ethnographique et les publications contemporaines des anthropologues. Les contrées de la Nouvelle-France « étaient habitées, aux époques de leur découverte, par de nombreuses tribus en majorité sédentaires¹⁰⁶ » et appartenaient à plusieurs familles linguistiques. L'occupation du territoire est rendue avec précision et détail et la population totale au moment du contact évaluée à environ 175 000 habitants¹⁰⁷, ce qui correspond aux évaluations de l'époque. Jamais Garneau ne définit l'Amérique par le vide. La Nouvelle-France était partout peuplée d'Amérindiens pour lesquels il nous expose une synthèse du savoir ethnographique à son époque. La civilisation française s'est implantée au milieu de populations indigènes aux mœurs et coutumes riches, diversifiées, surprenantes, mais appartenant à un âge de l'humanité antérieur à celui de la civilisation. L'historien s'attarde longuement à cette diversité dans le paradigme évolutionniste.

Garneau ne retient des écrits de la Nouvelle-France ni l'ouverture au relativisme culturel ni la critique radicale des sociétés européennes, de la civilisation, voire de l'impérialisme français. Voyons quelques illustrations.

« Comme ils s'occupaient beaucoup plus des besoins du corps que de ceux de l'esprit, le physique était ce qu'il y avait de moins dégénéré chez eux¹⁰⁸ ».

« L'été, le sauvage allait presque nu¹⁰⁹ ».

« Les hommes peignaient leur corps de figures d'oiseaux, de poissons, de serpents, etc.¹¹⁰ ».

« Le seul mot de guerre excitait chez les jeunes sauvages un frémissement plein de délices¹¹¹ ».

« Les missionnaires français firent tout ce qu'ils purent pour faire adopter aux sauvages un usage plus humain [des captifs]¹¹² ».

« La guerre terminée, le sauvage rentrait dans son repos léthargique, car pour lui le travail était déshonneur¹¹³ ».

« Mais si le sang avait été versé, il fallait apaiser l'ombre de la victime par des représailles ou par un dédommagement proportionné à la renommée du mort [...] Il résultait des inconvénients sérieux de cette indépendance individuelle qui ne vou-

106. *Ibid.*, p. 115-119.

107. *Ibid.*, p. 120-121.

108. *Ibid.*, p. 122.

109. *Ibid.*, p. 122.

110. *Ibid.*, p. 122.

111. *Ibid.*, p. 123.

112. *Ibid.*, p. 127.

113. *Ibid.*, p. 128.

lait point reconnaître d'autorité supérieure pour juger les actes privés. Il paraît impossible qu'une société assise sur des bases aussi fragiles put se maintenir¹¹⁴ ».

« C'est ainsi que son intelligence, trop bornée pour concevoir un dieu unique [...] voit dans le soleil, dans les fleuves, dans les montagnes, dans les animaux, autant de divinités, mais sans liaison ni rapport ensemble¹¹⁵ ».

« Cette idée [d'une divinité suprême] devint plus évidente pour lui [le sauvage] après que les missionnaires lui eurent enseigné l'existence d'un seul Dieu sous le nom de Grand Esprit¹¹⁶ ».

« L'amour devient une passion vive par les obstacles qu'elle rencontre. Chez les sauvages, il était trop facilement satisfait pour exciter puissamment les désirs¹¹⁷ ».

« La polygamie était permise [...], le divorce était peu fréquent¹¹⁸ ».

« Les enfants contractaient [...], dès l'âge le plus tendre, cet amour de la liberté et de l'indépendance que n'a jamais pu dompter la civilisation¹¹⁹ ».

« Il possédait des mots pour représenter des choses qui tombent sous les sens. Il en manquait pour exprimer les opérations de l'esprit. Il n'en avait pas pour désigner la justice, la continence, la gratitude¹²⁰ ».

« L'absence de toute raison réfléchie, de toute analyse logique, forme le grand trait caractéristique des idiomes indiens¹²¹ ».

« Rien n'autorise donc à croire que les facultés intellectuelles des sauvages fussent inférieures à celles des barbares qui ont renversé l'empire romain¹²² ».

« Si les sauvages ont succombé devant la civilisation, c'est que, outre la faiblesse de leur nombre, cette civilisation leur est apparue tout à coup sans transition, avec toute la hauteur qu'elle avait acquise en une marche progressive de plusieurs milliers d'années. D'ailleurs on a beaucoup plus travaillé à les dépouiller qu'à les instruire. L'histoire des peuples anciens le prouve, la conquête peut anéantir même les nations les plus civilisées et les plus nombreuses. »

La sélection de ces citations traduit la dimension ethnographique de l'exposé. D'ailleurs la plupart des observations sont justes : les peintures corporelles, la nudité, l'animisme, l'héroïsme guerrier, le mépris du travail (au sens occidental du terme), etc. ; cependant l'ensemble de ces remarques relève du paradigme

114. *Ibid.*, p. 130.

115. *Ibid.*, p. 132.

116. *Ibid.*, p. 133.

117. *Ibid.*, p. 138.

118. *Ibid.*, p. 138.

119. *Ibid.*, p. 139.

120. *Ibid.*, p. 141.

121. *Ibid.*, p. 141.

122. *Ibid.*, p. 143.

évolutionniste : barbarie, sauvagerie, état de nature. Certes, cette perspective est omniprésente dans les sources de la Nouvelle-France, mais celles-ci comportaient à cette époque une autre dimension : l'instrumentalisation de l'ethnographie pour la critique sociale (propriété privée, inégalités, privilèges, cupidité, autoritarisme), pour la promotion du relativisme culturel, pour les idéaux de liberté, égalité, fraternité et droit au bonheur. Dans les sources de la Nouvelle-France, les Jésuites voient des têtes de César dans les conseils hurons. Lahontan souligne l'attrait des Canadiennes de Montréal pour les Amérindiens presque nus, tous les auteurs soulignent l'ethos guerrier, la barbarie de la torture, mais non pas avec « un frémissement plein de délices¹²³ ». À propos de la justice, les auteurs de la période coloniale française admirent souvent l'application du principe de réparation plutôt que de punition comme en Europe. Certes, pour la religion, au temps de la Nouvelle-France, le doute religieux était exceptionnel, mais il a tout de même inspiré le déisme chez Lahontan. De même, cet auteur, contrairement aux missionnaires, critique-t-il à partir de l'Amérique, les règles européennes régissant la sexualité. Tous les observateurs ont souligné et souvent envié la manière plus douce d'éduquer les enfants chez les Amérindiens. Cette perspective critique à l'égard de la civilisation française, voire à l'égard du caractère factice de la civilisation était impensable et irrecevable pour Garneau. L'historien corrobore plusieurs auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles pour la pauvreté de la langue, mais il néglige tout un ensemble de sources telle la *Grammaire algonquaine* du père Louis Nicolas qui exprime sa fascination pour cette langue¹²⁴. Les observateurs de la Nouvelle-France n'auraient pas non plus réduit l'intelligence des Amérindiens à celle des barbares. Que les Sauvages aient succombé devant la civilisation est, pour Garneau, un inexorable destin pour lequel il exprime de l'empathie puisqu'il appartient lui aussi à un peuple vaincu menacé de disparaître. Cette empathie, il l'a magnifiquement rendue dans le poème *Le dernier Huron* en l'honneur du peintre Zacharie Telari-o-lin Vincent :

Triomphe, destinée ! Enfin ton heure arrive
 Ô peuple, tu ne seras plus
 [...]
 Dernier souffle d'un peuple, orgueilleuse ruine¹²⁵

123. *Ibid.*, p. 123.

124. DIANE DAVIAULT, *L'algonquin au XVI^e siècle : une édition critique, analysée et commentée de la Grammaire algonquaine du père Louis Nicolas*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, Chicoutimi : Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, 1994.

125. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU, *Le dernier Huron*, PoemHunter.com : <http://www.poemhunter.com/poem/le-dernier-huron-1/>

Selon Garneau, une différence radicale sépare cependant le « Sauvage » et le Canadien français. Le second est civilisé, non pas le premier. Non seulement le Canadien français tient-il sa civilisation de la France dont il a hérité le « génie »¹²⁶, mais encore a-t-il parcouru l'Amérique pour y apporter les Lumières aux nations sauvages. Dans le grand départage civilisation/sauvagerie, le Canadien français a toujours appartenu au premier pôle. La survivance est donc son droit.

Voilà pour les principes, mais ces Canadiens n'auraient-ils pas été ensauvagés au temps de la Nouvelle-France ? Les raids des Canadiens et des Amérindiens dans les villages de la Nouvelle-Angleterre, leurs prétendus « crimes de guerre » contre les garnisons anglaises après leur reddition n'en constituent-ils pas la preuve ? Garneau s'attache à disculper point par point les Canadiens. Voyons un peu.

Garneau rend compte d'un complot de Hurons et d'Iroquois au début du XVIII^e siècle, visant à chasser tous les Français de la région de Détroit¹²⁷. Le complot déjoué, il écrit :

Tandis que le gouverneur tenait avec une main souple les rênes de cette multitude de tribus, qui, comme les chevaux indomptés, étaient toujours près, dans leur folle ardeur, de se jeter les unes sur les autres, il ne perdait pas de vue les Abénaquis, que la Nouvelle-Angleterre cherchait à détacher des Français. Pour déconcerter ces intrigues lorsqu'elles allaient trop loin, il fallait quelque fois jeter les sauvages dans une guerre, chose après laquelle ils soupiraient sans cesse. C'était un recours extrême. Mais la sûreté, l'existence même de la population française était une raison suprême qui faisait taire toutes les autres.¹²⁸

Bref, dans cet univers de la pulsion guerrière constante des « Sauvages » et du chaos, le gouverneur aurait contenu les excès, protégeant les colons et canalisant les forts guerriers : il « civilisait la guerre ».

En 1703, pour contrer des négociations de paix anglo-abénaquises, Vaudreuil lança effectivement contre la région de Boston 500 « guerriers de diverses nations et quelques Français sous la conduite de Michel Le Neuf de Beaubassin. [...] Ce parti ravagea plus de quinze lieues de pays, depuis Casco jusqu'à Wells [dans l'État actuel du Maine].¹²⁹ ». « La mort planait sur les frontières¹³⁰ ». À leur tour les Anglais massacrèrent les Abénaquis qui obtinrent l'aide de Vaudreuil. Un détachement partit de Montréal, à l'hiver 1704, dans un périple de 500 kilomètres,

126. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU, *Histoire du Canada*, cinquième édition, *op. cit.*, tome 1, p. XLIX

127. *Ibid.*, p. 455.

128. *Ibid.*, p. 456.

129. *Ibid.*, p. 456.

130. *Ibid.*, p. 456.

pour attaquer la bourgade de Deerfield au Massachusetts. Ils étaient environ 400 hommes munis de raquettes (Abénaquis, Hurons, Iroquois, une cinquantaine de militaires français et de miliciens canadiens). Maisons livrées aux flammes, une quarantaine de victimes et 112 captifs, dont près d'une vingtaine périt sur le chemin du retour. Voyons le récit de Garneau :

La plupart des prisonniers furent amenés en Canada, où, malgré le cruel mode de guerre suivi à cette époque, on accueillait toujours bien ces malheureux. Les enfants et les jeunes gens faits prisonniers étaient tendrement traités par les Canadiens et finissaient souvent par embrasser la religion catholique et par se fixer dans le pays. On leur accordait alors des lettres de naturalisation¹³¹.

L'historien ne le souligne pas, mais tout le mode de circulation et de campement l'hiver, celui de l'attaque et de la prise d'un maximum de captifs à des fins d'intégration dans les sociétés d'appartenance des attaquants, tout cela relève des traditions amérindiennes, y compris l'adoption avec « tendresse » des captifs. Dans l'œil du grand historien, l'attaque serait sauvage et l'accueil, français.

Voyons la suite. Nouvelle expédition à l'été 1708 : 200 Canadiens et Français et 200 Amérindiens domiciliés dont la plupart se désisteront. C'est un parti principalement franco-canadien qui, sur le Merrimack, près de Boston, attaqua Haverhill « qu'ils enlevèrent la hache à la main. Tout fut saccagé¹³² ». Voyons le récit qui suit.

En peignant ces scènes de carnage, n'oublions pas les beaux traits d'humanité. Parmi les prisonniers qu'on amenait se trouvait la fille du principal habitant de Haverhill. Ne pouvant supporter les fatigues d'une longue marche, elle aurait succombé sans un jeune volontaire de Québec nommé Dupuy, qui la porta sur son dos une partie du chemin¹³³.

Garneau n'impute pas tous ces malheurs aux Amérindiens puisqu'il reconnaît que : « les attaques des bandes canadiennes répandaient le désespoir dans les établissements anglais ». Il retient les remontrances à Vaudreuil du gouverneur Schuyler de la colonie de New York, dénonçant ces « cruautés barbares et païennes¹³⁴ ». Cependant l'historien souligne aussitôt que Schuyler intriguait pour le même type d'attaque contre le Canada et qu'il n'était pas sans savoir que depuis cinquante ans les Anglais avaient soutenu les « horreurs auxquelles s'étaient por-

131. *Ibid.*, p. 457.

132. *Ibid.*, p. 458.

133. *Ibid.*, p. 458.

134. *Ibid.*, p. 458-459.

tés les Iroquois¹³⁵ » contre le Canada. Et de conclure : « À Boston même, les prisonniers français et abénaquis étaient encore traités avec cruauté, au lieu que les prisonniers anglais ne recevaient que de bons traitements des Canadiens et de leurs alliés.¹³⁶ »

Pour résumer, les Anglais ne sauraient adresser la moindre accusation de barbarie aux Français qui ne vaudrait pas pour eux-mêmes, l'horreur ayant été bilatérale. Pour Garneau une distinction demeure néanmoins, celle de l'humanité plus grande des Franco-Canadiens pour le traitement des prisonniers. En réalité, les attaques franco-amérindiennes contre les colonies anglaises furent nettement plus nombreuses que l'inverse, elles se prolongèrent aussi plus longtemps. La participation française et surtout canadienne à ces attaques avec des Amérindiens fut bien supérieure à celle des Anglais aux côtés de leurs alliés autochtones. Dans la guerre, Franco-Canadiens et Indiens furent beaucoup plus près les uns des autres qu'Anglais et Indiens ; à cet égard, la part d'ensauvagement des Canadiens fut plus grande, ce qu'occulte Garneau. Voyons pour le traitement des prisonniers. Il fut certainement plus éprouvant dans les prisons de Boston que dans les familles adoptives iroquoises, huronnes, abénaquises, algonquines et canadiennes. Cela ne doit toutefois pas occulter la violence du processus d'adoption des femmes, des enfants et des adolescents arrachés à leurs familles et transplantés chez l'ennemi où la survie exigeait un troc d'identité : religion, langue, mœurs, etc. S'il est juste d'affirmer que de nombreux captifs n'ont pas voulu retourner dans leur pays d'origine, la réussite de l'insertion ne doit pas occulter la cruauté de l'arrachement. Garneau oublie donc la proximité des Canadiens et des Amérindiens et la forte influence culturelle des seconds sur les premiers.

Retenons ici deux épisodes qui impliquèrent l'armée régulière. Après la reddition négociée du fort anglais d'Oswego sur le lac Ontario en août 1756, des guerriers alliés aux Français ne baissèrent pas les armes :

Ces barbares, se voyant frustrés du pillage qu'un assaut leur aurait livré, se jetèrent sur les prisonniers isolés, les dépouillèrent et les massacrèrent. Ils envahirent les hôpitaux et enlevèrent la chevelure à une partie des malades et des blessés. [...] Montcalm avait pris des mesures énergiques pour faire cesser ces sanglants désordres¹³⁷.

135. *Ibid.*, p. 459.

136. *Ibid.*, p. 459.

137. *Ibid.*, tome 2, p. 172.

Selon l'historien Garneau, Montcalm aurait tout fait « pour satisfaire les sauvages excités par la vue du sang¹³⁸ » et ne rien accorder qui fut « contraire à la bonne foi française¹³⁹ ».

À l'été 1757, sur le lac George, lors de la capitulation du fort William Henry négociée sans la participation des alliés amérindiens, le même « évènement regrettable » se reproduisit : « impossible à prévenir, à cause de l'indocilité et de la perfidie naturelle des sauvages¹⁴⁰ », les Anglais ayant d'ailleurs contribué à leur perte en ne jetant pas « leur vin et leur eau-de-vie¹⁴¹ ». Ici encore, Montcalm aurait tout fait pour délivrer les prisonniers et même à Montréal, avec Vaudreuil, pour racheter 200 captifs¹⁴². Garneau conclut que ces « lamentables désordres laissèrent un vif ressentiment dans le cœur des Anglais. Cependant les prisonniers eux-mêmes ont rendu cette justice à leurs vainqueurs, qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour défendre et arrêter le massacre et qu'ils avaient réussi à empêcher le plus grand malheur¹⁴³ ». En réalité, plus qu'un vif ressentiment, ce massacre galvanisa les colonies britanniques et fit scandale en Europe¹⁴⁴. Bien que proches des guerriers amérindiens, les généraux n'auraient donc jamais renié les règles de la guerre et de la civilisation. Qui plus est, même leurs prisonniers auraient reconnu leur détermination et leur sens de l'honneur. Même dans les extrêmes de la guerre, la civilisation française n'aurait jamais vacillé ; jamais elle n'aurait été souillée par la barbarie.

En réalité, les Français conduisaient une guerre de type mixte tenant à la fois de la stratégie guerrière européenne classique et de la petite guerre à l'amérindienne. De même, la guerre menée par les Amérindiens relevait d'un mode désormais mixte, un mélange de mercenariat, de défense du pays et d'acquisition de captifs à des fins d'adoption. Même si les Français reportaient la faute sur la barbarie de « leurs Sauvages », la guerre à l'amérindienne s'inscrivait dans la stra-

138. *Ibid.*, p. 172.

139. *Ibid.*

140. *Ibid.*, p. 186.

141. *Ibid.*

142. *Ibid.*

143. *Ibid.*

144. BANE, C11A 102 fo 311-312, Relation de la campagne de 1757 de l'Amérique Septentrionale jointe à la lettre de Monsieur d'Abadie de Saint-Germain ; MONTCALM, *Journal*, p. 249-250, BOUGAINVILLE, « *Journal* », p. 301-304 ; FRANCIS JENNINGS, *Empire of Fortune*, p. 313-322 ; FRED ANDERSON, *Crucible of War. The Seven Years' War and the Fate of Empire in British North America, 1754-1766*, Alfred A. Knopf, 2000, p. 193, 2001 ; D. PETER MACLEOD, *Les Iroquois et la Guerre de Sept ans*, p. 136-143 ; DENYS DELÂGE, « Les Premières Nations et la Guerre de la Conquête », *Les Cahiers des Dix*, n° 63, (2010), p. 1-68.

tégie géopolitique et guerrière française en Amérique. Cependant, pour Garneau, endosser un tel point de vue était inconcevable, parce que, dans l'œil du pouvoir colonial, il aurait placé le Canada français en position de vulnérabilité : un peuple ensauvagé, indigne de la civilisation, indigne de toute reconnaissance de droit. La seule issue possible demeurait celle de l'affiliation avec la grandeur de la France.

Jean-Baptiste-Antoine Ferland

L'abbé Ferland (1805-1865) a publié entre 1861 et 1865 un *Cours d'histoire du Canada, 1534-1759*, pour démontrer la profondeur historique de la nation catholique canadienne, tout en y élaguant les graves biais libéraux de Garneau, son « distingué¹⁴⁵ » contemporain. C'est « à la religion et à la patrie¹⁴⁶ » qu'il dédie son travail visant à mettre en lumière le fondement du mouvement de notre histoire placée sous la divine protection de la Providence¹⁴⁷. De la France, fille aînée de l'Église, la nation canadienne a hérité de la foi et de l'honneur ; n'était-ce pas là la devise des chevaliers partant pour les croisades reprise par les missionnaires et les colons :

Foi et honneur ! portant ces deux mots sur les lèvres et dans le cœur, les missionnaires français ont fait briller le flambeau du christianisme et de la civilisation au milieu des tribus qui dormaient plongées dans la nuit de l'infidélité. Foi et honneur ! tel fut le gage d'union et d'amour que la France remit à ses enfants qu'elle envoyait se créer une nouvelle patrie dans les forêts de l'Occident, sur les bords des grands fleuves de l'Amérique. Et ceux-ci, l'histoire nous l'apprend, ont respecté les enseignements de leur mère¹⁴⁸.

S'exprime ici, dans une logique d'ancien régime, la mission providentielle du Canada français et la référence implicite à Jean-Baptiste, le précurseur du Christ. L'histoire de Ferland retrace les moyens « employés pour fonder une colonie catholique sur les bords du Saint-Laurent, et désigne en même temps la voie que doivent suivre les Canadiens afin de maintenir intactes la foi, la langue et les institutions de leur père !¹⁴⁹ ». Missionnaires, hommes civilisés, soldats ont porté le flambeau de la foi et de la civilisation dans leurs rapports avec l'infidèle, l'homme sauvage et le guerrier¹⁵⁰. C'est ainsi qu'est né un nouveau peuple que la religion a fusionné et sous les ailes de laquelle ce peuple trouva refuge lorsque la France

145. J. B. A. FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, Québec, Augustin Côté, 1861, vol. 1, p. VII.

146. *Ibid.*, p. IV, XI.

147. *Ibid.*, vol. 1, p. 146, 296, 373 ; vol. 2, p. 555.

148. *Ibid.*, vol. 1, p. III.

149. *Ibid.*, p. IV.

150. *Ibid.*, p. IV-V.

l'abandonna¹⁵¹. Contrairement aux histoires européennes qui se perdent « dans les ténèbres de la fable¹⁵² » lorsque l'on remonte le cours du temps, l'histoire du Canada « assiste à la naissance du peuple dont elle décrit l'enfance, et qu'elle voit arriver aujourd'hui à l'âge viril. [...] elle est préparée à le suivre et à l'encourager dans les luttes que recèle encore l'avenir¹⁵³ ». Le Canada français serait donc en voie de sortir de l'enfance, un avenir se présenterait à lui contrairement aux tribus barbares dont les origines s'enfoncent dans les ténèbres.

L'abbé Ferland a acquis une excellente connaissance des sources relatives à la Nouvelle-France et, en outre, il connaissait les communautés innues et micmaques de son époque pour avoir voyagé en Gaspésie et en basse Côte-Nord¹⁵⁴. En revanche, il n'a pas retenu les travaux des ethnologues, étatsuniens principalement, de son époque. Puisque l'œuvre de la France en Amérique avait été essentiellement tournée vers le salut et l'élévation des « Sauvages », il était indispensable d'en dresser le portrait et de poser en quelque sorte un diagnostic. Ferland consacre donc une cinquantaine de pages¹⁵⁵ aux Premières Nations, distinguant « la race algonquine et la race huronne-iroquoise » auxquelles s'ajoutent les Esquimaux au nord et les Sioux à l'ouest¹⁵⁶. Les agriculteurs hurons-iroquois vivaient dans de grandes bourgades contrairement aux tribus algiques qui préféraient la chasse et la guerre¹⁵⁷. Les nomades étant plus engoncés dans la sauvagerie, il allait de soi pour l'auteur, qu'ils aient été moins pourvus d'esprit et d'intelligence ; par contre, ils auraient été « plus francs, moins adonnés au vol et au libertinage¹⁵⁸ » que les sédentaires. En effet, ces vices résulteraient de la dégradation morale associée à la civilisation dont les sédentaires se rapprochent un peu plus que les nomades. Aucune « des tribus canadiennes [ne s'étant toutefois] avancée au-delà de la demi-civilisation », cela expliquerait que les Montagnais et les Têtes de Boules (Attikamègues) contemporains soient devenus d'excellents chrétiens sans avoir adopté les coutumes des Français, la rareté des rapports avec la civilisation permettant de garder « la dignité de caractère et l'innocence de vie qui appartiennent aux vrais disciples du Christ¹⁵⁹ ». Notre historien décrit les

151. *Ibid.*, p. V.

152. *Ibid.*, p. IV.

153. *Ibid.*

154. SERGE GAGNON, « Ferland, J. B. A », *DBC* (en ligne) http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=4420

155. J. B. A. FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, vol. 1, p. 89-141.

156. *Ibid.*, vol. 1, p. 19, vol. 2, p. 435.

157. *Ibid.*, vol. 1, p. 94.

158. *Ibid.*, p. 95.

159. *Ibid.*, p. 211.

croyances religieuses qu'il associe au panthéisme¹⁶⁰, la division sexuelle du travail, l'organisation politique, la guerre¹⁶¹, les traits de personnalité, la force de l'âme¹⁶², enfin la quasi impossible transition de l'univers du canot à celui de la forge¹⁶³. Cela résulterait-il d'une « dispensation spéciale de la Providence, qui a voulu que le inégalités existassent entre les familles du genre humain ?¹⁶⁴ ». Serait-il donc impossible « pour une race tombée dans la barbarie, de remonter au rang dont elle est déchue ?¹⁶⁵ ». En somme, puisqu'il ne peut y avoir d'avenir hors « la civilisation et la religion chrétienne¹⁶⁶ », il n'en existe aucun pour les « Sauvages ».

Ce poids du destin n'exclut évidemment pas que les « Sauvages » aient été des acteurs de l'histoire. Le chef iroquoien Donnacona n'harangua-t-il pas Jacques Cartier à Gaspé pour lui signifier que « tout le pays lui appartenant, on n'aurait pas dû y planter une croix sans sa permission¹⁶⁷ ». Dans ces sociétés, écrit Ferland, où « le talent de la parole [...] assurait le plus d'influence dans les assemblées publiques », n'est-il pas « souvent arrivé qu'un orateur sauvage, par ses raisonnements et son habileté à haranguer, a forcé des officiers français à embrasser une opinion différente de celle qu'ils avaient d'abord soutenue¹⁶⁸ ». À la suite du Traité d'Utrecht de 1713, les Iroquois n'en ont-ils pas rejeté les clauses les qualifiant de « sujets anglais¹⁶⁹ » et les Abénaquis ne se sont-ils pas définis comme alliés, non pas sujets du roi de France et n'ont-ils pas proclamé avoir reçu leur terre de Dieu seul¹⁷⁰ ?

C'est le caractère autant religieux que national de l'entreprise coloniale française qui expliquerait à la fois la sollicitude pour les « Sauvage » et la faiblesse du peuplement colonial : d'une part les Français étaient trop attachés à leur patrie pour la quitter, ensuite il fallut subordonner l'immigration des colons à leur valeur morale afin qu'ils constituent « une population morale, religieuse et propre à inspirer aux infidèles du respect pour la foi que prêchaient les missionnaires¹⁷¹ ». Cela n'empêcha pas les Français d'être coupables de nombreuses fautes morales.

160. *Ibid.*, p. 99-100, 137.

161. *Ibid.*, p.110.

162. *Ibid.*, p. 129.

163. *Ibid.*, p. 210.

164. *Ibid.*

165. *Ibid.*, p. 210-211.

166. *Ibid.*, p. IV, 181, 130, 179,207, 210-211.

167. *Ibid.*, p. 20.

168. *Ibid.*, vol. 1, p.106.

169. *Ibid.*, vol. 2, p. 390.

170. *Ibid.*, p. 417.

171. *Ibid.*, vol. 1, p. 284.

Commençons par Jacques Cartier qui en 1536 procéda au rapt de Donnacona et de neuf autres Iroquoïens. Ferland porte le jugement suivant : « L'on ne saurait pallier l'injustice d'un tel procédé envers un vieillard inoffensif, qu'on arrachait à sa famille et à son pays, pour le transporter au-delà des mers et le jeter en terre étrangère. Quelque sauvage que fût sa patrie, elle ne pouvait manquer d'être chère à son cœur¹⁷² ». De même, n'était-il pas acceptable qu'en 1687, le gouverneur Denonville renonce aux principes du christianisme pour imiter la conduite des « perfides¹⁷³ » Iroquois, « ces monstres de barbarie¹⁷⁴ » en expédiant aux galères ceux d'entre eux faits prisonniers¹⁷⁵. Et que dire de l'intendant Bigot vivant « tranquille au milieu de sa cour¹⁷⁶ » alors que la colonie était exposée à tous les fléaux ? Ces fautes n'ont heureusement pas fait perdre l'essentiel. Des messagers de la foi et de la civilisation sont allés aux devants des infidèles et des barbares et les missionnaires n'ont pas que vécu parmi les Amérindiens, ils y ont « ravi la couronne du martyr¹⁷⁷ ».

Oui, les Français ont vécu parmi les Amérindiens. Les Français ont « appris à traverser les forêts comme les indigènes, et à conduire les canots d'écorce au milieu des cascades les plus périlleuses¹⁷⁸ ». Contrairement aux Anglais, les Français n'ont pas « exterminé les nations sauvages¹⁷⁹ ». Ils ont cependant eu à se défendre des Iroquois qui les attaquaient, à humilier les Renards « qui avaient porté le trouble au Détroit¹⁸⁰ » et à « réduire les Chicasas¹⁸¹ » qui, de concert avec les Anglais, voulaient élever « une barrière entre deux pays, [le Canada et la Louisiane] qui appartenaient à la France¹⁸² ». « Les incursions de nos canadiens et de nos sauvages sur les terres ennemies, écrit Ferland, n'ont point souffert d'interruption. Nous avons semé la consternation chez nos ennemis¹⁸³ ». Ferland répond aussitôt aux « murmures » et aux « plaintes » des Anglais : « Si nous nous étions tenus dans l'inaction et que nous n'eussions point remué nos sauvages, ces derniers, en continuant leurs liaisons avec les Anglais, se seraient à la fin séparés de nous ».

172. *Ibid.*, p. 36.

173. *Ibid.*, vol. 2, p.157.

174. *Ibid.*, p.154.

175. *Ibid.*, p.157.

176. *Ibid.*, p.557.

177. *Ibid.*, p. 492.

178. *Ibid.*, vol. 1, p. 141.

179. *Ibid.*, p. 394.

180. *Ibid.*, vol. 2, p. 436, 439.

181. *Ibid.*, p. 466.

182. *Ibid.*

183. *Ibid.*, p. 488.

Bref, grâce à notre stratégie, les « armes du roi n'ont subi aucun échec¹⁸⁴ ». En somme, il s'agirait moins ici d'amitié que de calcul. En revanche, les Acadiens se lièrent d'amitié avec les Souriquois auxquels, après 1713, sous régime anglais, ils refusèrent de faire la guerre¹⁸⁵. Le père Charlevoix a bien connu le chef huron Kondiaronk, un des grands artisans de la Grande Paix de Montréal de 1701 où on lui fit de grandioses funérailles¹⁸⁶. Lors de la guerre de la Conquête, Canadiens et nations « sauvages » alliées ont à nouveau combattu les troupes britanniques, celles du général Braddock en Ohio ou celles des autres fronts¹⁸⁷. Cependant, lors du massacre de la garnison anglaise après la reddition du fort William Henry en 1757, les guerriers amérindiens « presque tous devenus des bêtes sauvages [...] étaient les seuls responsables de la violation du droit des gens¹⁸⁸ », les autorités militaires ayant tout fait pour arrêter ce massacre. En somme, bien qu'il soit arrivé que des prisonniers français chez les Iroquois aient préféré y demeurer plutôt que de revenir chez eux au retour de la paix¹⁸⁹, le côtoiement des Français et des « Sauvages » n'a jamais conduit les premiers à trahir leur foi et leur honneur.

Même s'il note que les Amérindiens « se moquaient entre eux¹⁹⁰ » des Européens, Ferland ne retient ni leur critique, ni celle de Français exposés au choc des cultures et à l'émergence du relativisme. Ainsi, comme tant de relationnistes au temps de la Nouvelle-France, retient-il la manière amérindienne douce, dépourvue de châtements, d'élever les enfants, en précisant cependant que « ce vif attachement [...] dégénérait souvent en faiblesse¹⁹¹ ». Cela ne le conduit pas, sur la piste de *L'Émile* de Jean-Jacques Rousseau¹⁹², à remettre en question les fondements des pratiques éducatives occidentales. De même, ni l'absence d'écarts de richesse entre les chefs et la population,¹⁹³ ni les décisions prises en conseil à la pluralité des voix¹⁹⁴ ne suscitent chez notre historien une critique de l'ordre social et politique, voire de la « civilisation », cela, même si cette critique est pourtant omniprésente dans les sources des XVII^e et XVIII^e siècles. Tout au plus, le regard bienveillant de Ferland sur « le génie des sauvages » qui fonde la justice sur le

184. *Ibid.*

185. *Ibid.*, vol.1, p. 72.

186. *Ibid.*, p. 333-335.

187. *Ibid.*, p.161, 439, 522-525, 538-539.

188. *Ibid.*, vol. 2, p. 553-554.

189. *Ibid.*, p. 323-324.

190. *Ibid.*, vol. 1, p. 132.

191. *Ibid.*, p. 128.

192. JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *L'Émile : ou De l'éducation*, (1761), Paris, Didot, [s.d.].

193. J. B. A. FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, vol. 1, p. 128-133.

194. *Ibid.*, p. 106.

principe de réparation plutôt que sur celui de la punition comme en France l'amène à y reconnaître son « efficacité pour contrer le mal » sans que cela ne puisse s'appliquer en France, car, dans un appel rare au relativisme culturel, chaque « pays a ses coutumes conformes aux divers naturels de chaque nation¹⁹⁵ ».

Octave Crémazie

De la quarantaine de poèmes d'Octave Crémazie¹⁹⁶ nous proposons un assemblage de strophes. S'y expriment la fierté et la mélancolie d'un âge héroïque brisé par la perte de la Mère Patrie.

Ô Canada [...] Te souvient-il ?[...]
 Ta Sauvage grandeur aux rayons du soleil ? [...]
 L'hymne de l'Iroquois scalpent ses ennemis [...]
 Des hommes étrangers, sur leurs vaisseaux rapides, [...].
 Plantaient un drapeau blanc à côté d'une croix. [...]
 [Ils les] portèrent [...] jusqu'aux bords sablonneux du vieux Meschacébé ;
 Et devant cette croix [...] tu vis tes dieux vaincus pleurer sur leurs décombres¹⁹⁷

[Te souvient-il]
 De la croix, de l'épée invincibles compagnes,
 Les pionniers français ont porté les rayons.
 L'enfant de la forêt, reculant devant elles,
 En frémissant a vu ces deux reines nouvelles
 Tracer leurs immortels sillons¹⁹⁸.

Regrettez-vous ces jours où, lâchement vendus
 Par le faible Bourbon qui régnait en France,
 Les héros canadiens, trahis, mais non vaincus,
 Contre le joug ennemi, se trouvaient sans défense
 D'une grande épopée, ô triste et dernier chant !¹⁹⁹

Enfants abandonnés bien loin de notre mère²⁰⁰.

195. *Ibid.*, p. 183.

196. RÉJEAN ROBIDOUX, « Crémazie, Octave », *DBC* (en ligne) <http://biographi.ca>

197. OCTAVE CRÉMAZIE, « Deuxième centenaire de l'arrivée de M^{gr} De Montmorency-Laval, en Canada », *Œuvres*, 1, *Poésies*, Odette Condemine [éd.], Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972, p. 347-348.

198. « Le Potowatomis », *ibid.*, p. 379.

199. « Le drapeau de Carillon », *ibid.*, p. 312.

200. « Envoi Aux marins de *La Capricieuse* », *ibid.*, p. 286

Qu'il se trouve du moins, dans une douleur profonde,
 Un Canadien français qui puisse dire au monde :
 La France ne meurt pas²⁰¹.

Dans la forêt et sur la Cage
 Nous sommes trente voyageurs.
 Quand la nuit [...] nous regardons passer les ombres
 Des Algonquins, des Iroquois,
 Ils viennent ces rois d'un autre âge,
 Conter leurs antiques grandeurs²⁰².

Autrefois, en ce Canada de la sauvagerie et du paganisme débarquèrent des messagers de la civilisation française et de la foi pour les faire rayonner partout sur le continent : la croix renversa l'autel des dieux vaincus²⁰³, et comme la charue du laboureur, cette croix et l'épée tracèrent d'éternels sillons refoulant à jamais les déserts sauvages. Mais voilà que ces héroïques hérauts canadiens, trahis, vendus, non pas vaincus, ployant sous le joug ennemi, demeurent vivants, accrochés au souvenir de leur mère la France tandis que des Sauvages ne subsistent que les ombres. Canadiens et Sauvages, tous deux enfants. Le Canadien orphelin, le Sauvage disparu, mort. Certes, le Canadien garde en mémoire les ombres des Sauvages, mais c'est à la mémoire de la France qu'il s'accroche pour survivre. Non pas pour vivre !

Louis Fréchette

Le poète Louis Fréchette publie en 1887 *La légende d'un peuple*²⁰⁴. Il y réitère son attachement à notre histoire « que la France écrivit du plus pur de son sang²⁰⁵ », avec ses robustes colons, découvreurs et missionnaires. Ils étaient porteurs des « éternels décrets » et du progrès, affrontant le « cri de guerre » de « l'enfant de la forêt », entraînés dans les querelles de la Gaule éternelle et d'Albion qui s'allie au cannibale²⁰⁶. Malgré leur courage, ils furent vaincus par le nombre :

La pauvre nation, sous ses voiles de deuil,
 Les yeux toujours tournés vers la France envolée,
 Berça de souvenirs son âme inconsolée.

201. « Le Jour de l'an 1852 », *ibid.*, p. 258.

202. « Le chant des voyageurs », *ibid.*, p. 394.

203. « Deuxième centenaire de l'arrivée de M^{gr} De Montmorency-Laval, en Canada », *ibid.*, p. 347-348.

204. LOUIS FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, (1887), Montréal, Éditions Beauchemin, 1941.

205. *Ibid.*, p. 23.

206. *Ibid.*, p. 23-25.

[...]

Quoique vaincus, ces preux ont pour toujours planté
Sur notre jeune sol ton arbre, ô Liberté !

[...]

Et, sous les étendards de France et d'Angleterre,
Fiers d'un double blason que rien ne peut ternir,
Nos marins jettent l'ancre au port de l'avenir.²⁰⁷

Voilà donc l'Amérindien totalement rayé du poème « Notre Histoire ». Ce n'est toutefois pas le cas dans les trois poèmes de Fréchette consacrés à la révolte des Métis de l'Ouest canadien et à la pendaison, en 1885, de leur leader Louis Riel²⁰⁸.

Un brave petit peuple avait planté sa tente
Au désert, sur les bords de grands prés giboyeux,
Pour labourer le sol où chassaient ses aïeux.

[...]

La persécution les attaqua chez eux,

[...]

Alors ces paysans, sans fusils et sans canons,

[...]

Furent tout simplement des géants d'épopée,
Le chef [Riel], pour protéger les femmes, les enfants,
Se livra de lui-même aux vainqueurs triomphants.

[...]

Puis, vite un tribunal ! vite un jury complice !

[...]

À mort ! à mort ! il a du sang français aux veines !

[...]

Celui dont le regard gouverne l'univers
Avait dans sa sagesse, à des peuples divers
Donné ce sol fécond, en patrimoine libre.
L'esprit chrétien devait maintenir l'équilibre
Entre tous les enfants de ce commun berceau.

Ces trois poèmes dénoncent l'inhumanité du traitement du peuple des Métis dans un Canada dominé par les oppresseurs fanatiques Orangistes prêts, comme le fut Ponce Pilate pour le Christ, à conduire à Riel à l'échafaud. De même, en sera-t-il de :

[...] notre peuple asservi

[...]

207. *Ibid.*, p. 26-28.

208. *Ibid.*, p. 185-194.

Tant que nous n'aurons pas, à son intolérance,
 Sacrifié jusqu'au souvenir de la France,
 Tant que notre foi sainte, à l'abri des lacets,
 Gardera nos enfants, fiers, libres et français ;[...]²⁰⁹

Bien que non identifiés explicitement, les Métis, pour Fréchette, font partie du peuple canadien-français. Les origines amérindiennes sont identifiées par les aïeux chasseurs du peuple laboureur et par le « commun berceau ». Ce peuple laboureur et chrétien, c'est parce qu'« il a du sang français aux veines » que l'on veut sa mort.

Pourtant, la politique du gouvernement fédéral canadien de cette époque ne visait-elle pas l'expropriation des nations amérindiennes tout comme celle des Métis et, la même année que Riel, plusieurs chefs amérindiens ne furent-ils pas également pendus ? D'ailleurs Riel combattait pour les droits des Métis francophones, des Métis anglophones et des Amérindiens. Bien que majoritaires parmi les Métis, et plus fortement déterminés à combattre, les francophones n'étaient donc pas les seuls Métis. L'extraordinaire appui du Canada français d'alors à la cause des Métis de Louis Riel ne s'étendit pas aux nations amérindiennes résistant à leur dépossession. Pourtant, la politique du gouvernement fédéral d'alors visait à s'assurer que l'Ouest canadien ne soit ni « sauvage » ni français, mais anglais. Louis Fréchette n'attribue pas de racines amérindiennes aux descendants des colons de la vallée du Saint-Laurent, mais il y consent dans sa défense des Métis. C'est à titre de laboureurs, chrétiens et francophones qu'il les intègre dans la nation et la diaspora canadienne-française.

Le combat et la défaite des Métis ont placé le Canada français dans une position de reconnaissance et de défense d'une partie géographiquement éloignée du Québec qui ne cachait pas ses souches amérindiennes et qui se définissait comme métissée, c'est-à-dire issue de deux mondes. Fréchette reconnaît tout juste cette double composante, tout en ne retenant que la dimension française pour être congruent avec les paramètres de l'identité canadienne-française de son époque. Bref, le défi consiste à intégrer les Métis de l'Ouest dans le Canada français tout en maintenant dans l'ombre la part amérindienne. Pour Fréchette, c'est la souche commune française qui unit Canadiens français et Métis, une part d'ombre demeurant dans le déni.

209. *Ibid.*, p. 193-194.

Conclusion

L'histoire des francophones au temps de la Nouvelle-France et pour une très longue période après la Conquête et à la grandeur du continent fut celle d'une grande proximité avec les Amérindiens. L'anthropologue Pierre Anctil a d'ailleurs qualifié ces francophones au XIX^e siècle, dans l'Ouest des États-Unis et du Canada, d'intermédiaires culturels²¹⁰. Le corpus des écrits qui résulte de cette histoire, témoigne de manière exceptionnelle et à tous égards de la rencontre des civilisations. Ce corpus est donc d'une grande valeur ethnographique, riche des perceptions mutuelles, positives comme négatives, des interactions et des interinfluences, révélateur des rapports coloniaux, des transformations identitaires. Nous avons souligné, pour les Européens et les Français en particulier, les incompréhensions et les préjugés qui ont conduit à figer les sociétés amérindiennes dans le passé, celui de l'enfance de l'humanité, de la sauvagerie, de la barbarie. Nous avons également souligné le doute et le questionnement sur soi résultant du choc des cultures. Les sociétés amérindiennes ont envouté un grand nombre d'Européens qui ont décrit de manière admirative leurs langues, leur manière d'élever les enfants, leur art oratoire, leurs rapports sociaux, leur système judiciaire, et par comparaison, le caractère factice de la « civilisation ». Ces observations ont souvent été instrumentalisées à des fins de critique sociale de la société occidentale et, plus spécifiquement, française. Rappelons, une fois encore, comment l'observation des sociétés amérindiennes conduisit le père Charlevoix dès 1720 à écrire à propos de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, du droit au bonheur. Les Canadiens, à l'époque de la Conquête, détenaient donc un précieux héritage de proximité, de connaissance, d'affection des sociétés autochtones. Cela n'exclut, certes, ni les préjugés ni un sentiment de supériorité inscrit dans le rapport colonial.

Au moment de la Conquête, les colons de souche française étaient déjà largement métissés. Au plan génétique, certes peu pour les habitants de l'espace seigneurial, davantage pour les Acadiens et beaucoup pour ceux des Pays d'en Haut, c'est-à-dire de l'amont du fleuve et pour ceux du Mississippi. Au plan culturel, les Canadiens de ce qui allait devenir la « Province of Quebec » l'étaient bien plus qu'au plan génétique, les Acadiens aussi et encore bien davantage pour la population de souche française à l'intérieur du continent. Il s'agit là d'un trait distinctif de la colonisation française en Amérique du Nord par rapport à la britannique. Rappelons enfin la grande proximité des Acadiens des Micmacs et

210. PIERRE ANCTIL, « À la recherche du paradigme de base de la culture francophone d'Amérique », dans ERIC WADDELL, [dir.], *Le dialogue avec les cultures minoritaires*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999. p. 3-26.

des Abénaquis avant et durant la déportation qui a inauguré la Guerre de la Conquête, les clauses des capitulations de Québec et de Montréal et du traité de Paris excluant explicitement les Acadiens de quelque reconnaissance et enfin, l'absence de garanties pour les Canadiens sauf pour leurs possessions et, dans une certaine mesure, leur religion. Certes, la Proclamation royale de 1763 reconnaissait, en vertu du pouvoir royal, un territoire indien, donc un titre aborigène, mais c'était dans la perspective de son transfert ultérieur aux colons moyennant compensations. À long terme, les sociétés amérindiennes étaient appelées à disparaître. La Proclamation ne faisait aucune référence à la présence de francophones (Canadiens, Créoles, Métis) dans le territoire indien qu'elle créait. Vivant à proximité des Indiens, ils étaient réputés tels. Après la Conquête, le modèle colonial britannique s'est donc imposé, mais ce ne le fut cependant pas sans adaptations et emprunts à celui des conquis, parce que peu après, avec la Révolution des Treize colonies, les autorités britanniques de Québec ont eu besoin de l'alliance avec les Canadiens et les Amérindiens, ce qui a obligé à des concessions.

Comment les Canadiens de la Province de Québec et ultérieurement du Bas-Canada pouvaient-ils réclamer des droits pour leur culture et leur identité ? En invoquant leurs liens avec leurs compatriotes des Pays d'en Haut si proches des Premières Nations ou en soulignant leur propre métissage biologique et culturel avec les Amérindiens aux côtés desquels ils avaient mis à feu et à sang les villages de la frontière des colonies britanniques ? Impossible. Qui plus est, autant à Québec, à Détroit qu'à Sainte-Genève, ces colons ne possédaient-ils pas des esclaves amérindiens ? Certes peu nombreux, certes plutôt des domestiques, mais néanmoins des esclaves. Qui pouvait s'en réclamer pour revendiquer des droits ? Enfin, ces francophones conquis ne se retrouvaient-ils pas dans la position ambiguë de colonisateurs-colonisés ? Leur proximité avec les Amérindiens, encore qu'inégale selon les régions géographiques et les professions, n'avait jamais été exempte d'un sentiment de supériorité. Pour l'ensemble de ces raisons, il leur fallut insister exclusivement sur leur « francité » et se placer du côté de la civilisation et, mieux encore à cette époque, du côté du prestige de la langue et de la culture françaises. Les aristocrates anglais à Québec parlaient français. Mais comment répondre aux arguments de Lord Durham au sujet d'un peuple sans histoire ? En l'écrivant, certes, et en traitant longuement de la Nouvelle-France pour insister sur une ancienne occupation et de grands exploits. Mais comment traiter de l'omniprésence des Amérindiens ? En la reconnaissant, mais en peignant Français et Canadiens comme porteurs de la civilisation et de la foi qui les premiers à l'avant-garde, se sont rendus au-devant des Premières Nations pour leur apporter la lumière. Ici encore, il fallut occulter l'« ensauvagement », l'existence des Métis. Le récit ne pouvait traiter que du don, non pas du contre-don, c'est-à-dire

de ce qui avait été reçu des Amérindiens y compris de tout ce qui a nourri le doute et la critique de la civilisation française. Garneau qui a bien lu les grands relationnistes de la Nouvelle-France ne retient tout au plus que l'aide matérielle fournie par les Amérindiens. Comment aurait-il pu justifier la réclamation de droits pour les Canadiens français en vertu de leur caractère civilisé et retenir de ces mêmes relationnistes la critique radicale de la civilisation française résultant du dialogue franco-amérindien ? Enfin, comment pousser plus loin la reconnaissance d'une part métissée en soi dans un siècle où dominent les théories racistes ?

L'historien clérical Ferland expose clairement la mission providentielle des porteurs du flambeau de la Foi et de la Civilisation auprès des enfants de la forêt qui purent accueillir la première, mais, par poids du destin, jamais la seconde. Exemple fut la sollicitude de Français à l'égard des indigènes même s'il fallut parfois user de fermeté. Jamais n'ont-ils trahi leur foi et leur honneur. Si la foi fut accueillie et « rendit les hommes tout différents²¹¹ », la civilisation demeura inaccessible aux peuples de la barbarie. Aucun avenir ne peut se dessiner pour ces enfants et jamais n'est-il question que la France les ait abandonnés. Tel n'est pas le destin des enfants canadiens, quoiqu'abandonnés par leur mère patrie : s'ils demeurent loyaux à leur foi et à leur patrie, ils deviendront des hommes.

C'est la mémoire de la mère qui maintient le souffle de vie du Canadien trahi. En cela il n'est pas vaincu. Il n'a pas de frère non plus, disparu l'Amérindien, n'en subsiste que les ombres d'un autre âge.

La poésie, magnifique et surannée de Louis Fréchette pour célébrer « notre histoire » est contrainte par les mêmes paramètres, avec en outre, parce que plus tardive, l'obligation morale de prendre en compte la révolte des Métis et la pendaison de Riel. Impossible de fonder la parenté avec les Métis sur une histoire commune de mariages mixtes et d'emprunts de tous les ordres aux Amérindiens à l'échelle du continent. Ensauvager le Canada français le condamnerait à disparaître comme le « dernier Huron ». L'on célébrera plutôt, de ces descendants de colons abandonnés et persécutés, le sang français qui jamais ne reniera la France²¹².

Tant le libéral Garneau que les conservateurs Ferland, Crémazie et Fréchette perçoivent la société canadienne-française comme étant dominée, menacée, acculée à la survie et colonisée. En revanche, aucun n'assume le rapport colonial

211. J. A. B. Feland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. 1, p. 133.

212. LOUIS FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 26, 289.

de la France et du Canada français à l'égard des Premières Nations²¹³. Leurs compatriotes seraient des victimes, non pas de colonisateurs. Ces auteurs assument en même temps les thèses évolutionnistes et racistes dominantes à leur époque, cela d'autant qu'à bien des égards la situation des Canadiens Français et des Autochtones comporte plusieurs analogies. Tous deux sont des « enfants » d'Amérique, ni l'un ni l'autre n'ayant atteint l'âge adulte, ils partagent une longue histoire d'interaction et de proximité, ils sont tous deux minoritaires, tous deux, bien que de manière différente, conquis et soumis à un pouvoir colonial. Voilà autant de motifs de distinction, toute analogie étant menaçante puisqu'elle risque de rapprocher les Canadiens français du sort bien moins enviable des Premières Nations condamnées inexorablement à la dépossession territoriale et identitaire. Tout doit donc être fait pour affirmer sa propre différence et, sans nier celle des autochtones, en lui interdisant la possibilité d'une projection dans l'avenir²¹⁴.

Le Canada français serait donc géographiquement d'Amérique, mais non pas culturellement, parce que, selon ses élites, sans créolité. Nous rejoignons ici les thèses de Gérard Bouchard²¹⁵. Porteur au bout du monde du génie de la France, mais abandonné de celle-ci et soumis à l'oppression orangiste²¹⁶, il demeure en quête de la France éternelle. La peur de passer pour des « Sauvages » serait alors constituante de la honte de soi... comme celle de passer pour un colon. Mais cela, c'est encore une autre histoire.

Denis Delage

213. SYLVIE VINCENT, « Identité québécoise : l'angle mort. Synthèse des textes de Rémi Savard publiés dans les journaux », *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. XL, n^{os} 1-2, 2010, p. 16-18.

214. *Ibid.*, p. 20-23.

215. GÉRARD BOUCHARD, « Chronique des Amériques. L'américanité : un débat mal engagé », dans *Argument*, vol. 4, n^o 2, 2002, p. 167 ; GÉRARD BOUCHARD, *La Pensée impuissante. Échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*, Montréal, Boréal, 2004, p. 24, 28-31, 243-248..

216. LOUIS FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 193-194.